Opération d'aménagement du secteur « Ecoles / Tours / Montpelaz » : bilan de la concertation préalable définitive

Conseil Municipal du 12 juillet 2021

Ville de Rumilly
Hôtel de ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 20
www.mairie-rumilly74.fr

Bilan de concertation – Conseil Municipal du 12 juillet 2021

INDEX

1/ Contexte du projet d'aménagement :
- **1.1/ Les objectifs du projet et bilan de la première phase de concertation**
- **1.2/ Les évolutions du projet**
- **1.3/ Les modalités de concertation fixées.**
- **1.4/ L'organisation effective de la concertation**
- **1.5/ Registre, remarques écrites, permanence**
- **1.6/ L'appréciation des éléments soumis à la concertation**

2/ Bilan / Synthèse des contributions et analyse de la dernière phase de concertation sur les espaces publics
- **2.1/ Appréciation générale de la population sur le projet soumis à concertation :**
- **2.2/ Méthodologie d'analyse.**
- **2.3/ Analyse des contributions et réponse de la maîtrise d'ouvrage pour chacun des 8 sous-secteurs**
  - **1/ La rue Montpelaz**
  - **2/ La rue des Ecoles**
  - **3/ La place du Trésor Public**
    - **A/ Remarques préalables de la commune sur les capacités actuelles et futures de stationnement**
    - **B/ La question du stationnement et de la piétonisation sur la place du trésor public**
  - **4/ La place Sainte-Agathe**
  - **5/ La rue des Tours**
  - **6/ Le jardin des Ecoliers**
  - **7/ Le passage piéton**
  - **8/ Le belvédère**
- **2.4/ Autres observations**

3/ Bilan définitif de la concertation

Liste des annexes au présent bilan

1/ Contexte du projet d'aménagement :

1.1/ Les objectifs du projet et bilan de la première phase de concertation :

La Ville de Rumilly a été retenue dans le dispositif gouvernemental « Action Cœur de Ville » en signant une convention avec l'Etat, la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et différents partenaires le 28 septembre 2018. Un avenant de projet, intégrant le plan d'actions « Action Cœur de Ville » de Rumilly a été signé avec ces derniers le 16 décembre 2019. En plus des 6 actions mâtures, 24 nouvelles actions avaient été définies, dont l'opération d'aménagement de l'ilot rue Montpelaz / rue des Tours (Action A.1).

Au cours de l'étude prospective d'urbanisme portant sur le centre-ville menée en 2018 / 2019 comme lors des premiers échanges sur le dispositif Action Cœur de Ville, il a été mis en évidence la nécessité de travailler de manière concrète et prioritaire sur l'ilot rue Montpelaz / rue des Tours, secteur situé dans la continuité immédiate de l'opération d'aménagement du site de l'ancien hôpital (opération dite « Le Forum ») afin de redynamiser ce secteur charnière de la ville.

Cette opération constitue une opération d'aménagement au sens de l'article L300-1 du Code de l'urbanisme avec une notion de renouvellement urbain nécessitant une concertation de la population préalable à l'arrêt du projet au titre des articles L300-2 et R300-1 du Code de l'urbanisme.

Pour mener à bien cette procédure, le Conseil municipal délibère sur les objectifs poursuivis et sur les modalités de concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. Au terme de cette phase, le Conseil municipal dresse le bilan de la concertation, ajuste si nécessaire les objectifs poursuivis de l'opération d'aménagement et arrête le projet.

Par délibération en date du 24 janvier 2019, le Conseil municipal a donné son accord, d'une part, sur les modalités de la première phase de concertation, d'autre part, sur les objectifs poursuivis de l'opération d'aménagement.

La première phase de concertation publique a été conduite du 1er février 2019 au 1er avril 2019 inclus. Elle portait sur les orientations d'aménagement et les éléments principaux du programme. Cela a permis d'intégrer ces éléments dans le programme de consultation de maitrise d'œuvre.

Par délibération en date du 18 avril 2019, Conseil Municipal a approuvé le bilan de la première phase de concertation publique (voir bilan détaillé annexé à cette délibération) en précisant qu'une deuxième phase de concertation de la population

serait définie ultérieurement. Un registre a été laissé ouvert au service urbanisme pour ne pas arrêter totalement la concertation mais il n'y a pas eu d'observation.

Dans ce bilan, le Conseil municipal a :

- confirmé le périmètre initial de l'opération circonscrit à l'ilot rue Montpelaz / rue des Tours,

- validé les objectifs suivants de l'opération d'aménagement :

- **Réinsérer ce quartier délaissé dans la trame urbaine**
- **Faire revenir des habitants en cœur de ville par la réalisation de logements qualitatifs et diversifiés**
- **Intervenir fortement sur l'espace public de la rue Montpelaz de manière à permettre des cheminements sécurisés, lisibles, agréables et attractifs entre la place d'Armes et le centre-ville historique**
- **Aménager une succession d'espaces publics qualitatifs de manière à créer des parcours urbains agréables**
- **Concentrer l'activité commerciale suivant des parcours marchands lisibles et attractifs**
- **Intégrer les problématiques de circulation et stationnement privatifs et publics de l'ilot dans une stratégie globale visant à répondre aux besoins en la matière.**

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 18 avril 2019, s'est engagé à respecter plusieurs points. Il convient de préciser comment ceux-ci ont été pris en compte depuis, en vue de relancer la deuxième phase de concertation.

- Une réunion publique a eu lieu le 20 juin 2019 au cours de laquelle ont été présentées les études de circulation et de stationnement avec les différents scénarios envisageables. Ces éléments ont été mis à disposition sur le site internet de la Commune pendant plusieurs mois.

- La Commune, directement ou par l'intermédiaire de l'EPF 74, a rencontré les différents propriétaires pour avancer dans les acquisitions foncières nécessaires au réaménagement de l'espace public et de l'ilot des Tours. Le lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique a été reporté de manière à affiner le projet d'aménagement public et permettre d'avancer dans les négociations amiables.

- Une Orientation d'Aménagement et de Programmation spécifique a été intégrée au PLUI approuvé le 3 février 2020 par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie pour les questions de forme urbaine et de densité sur l'ilot.

- Une étude patrimoniale sur les bâtiments à restructurer rue Montpelaz a été menée dans le respect du programme de consultation, auprès d'un architecte spécialisé en patrimoine en concertation avec le service des architectes des bâtiments de France.

- Une étude a été engagée pour développer des parkings de proximité de manière à compenser les places publiques qui seront supprimées par les aménagements et répondre aux évolutions du centre-ville.

- Sur les questions et remarques liées aux circulations et mobilité, il a été mentionné dans le dossier de consultation pour l'aménagement des espaces publics, que le projet de maitrise d'œuvre retenu devait bien intégrer une évolution éventuelle du plan de circulation. Les études en cours du maitre d'œuvre s'inscrivent dans cette démarche.

- La servitude des linéaires commerciaux à sauvegarder a été mise à jour dans le dossier de PLUi approuvé par la Communauté de Communes en février 2020.

- Sur les questions relatives aux réhabilitations de logements, une OPAH-RU est à l'étude par l'intermédiaire de la Communauté de Communes qui sera mise en place dans les mois qui viennent afin de mobiliser des dispositifs financiers d'aide à la réhabilitation.

- Le programme définissant le projet de construction rue des Tours n'est pas rédigé à ce jour. Il pourra intégrer en plus des places nécessaires au programme de construction, des places répondant aux besoins des opérations de restructuration / réhabilitation rue Montpelaz.

- Le bilan de concertation a été tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures d'ouverture au public.

- Enfin, un registre d'observations en mairie (service Urbanisme) a été laissé en attente pour les personnes qui souhaitaient s'exprimer, dans l'attente que de nouvelles modalités de concertation soient définies sur ce projet**.**

1.2/ Les évolutions du projet :

- **Le secteur chemin des Ecoliers / rue des Ecoles :**

Initialement, l'objectif de réaménagement de ce sous-secteur était moins ambitieux car le projet portait avant tout sur la rue Montpelaz. Au cours des études et de manière à rappeler la place des anciens jardins, le maitre d'œuvre a proposé de mettre beaucoup plus en avant le réaménagement de ces espaces publics en leur donnant plus d'épaisseur et en faisant rentrer

davantage le végétal dans la trame urbaine. Ainsi le projet intègre de manière plus large les abords de l'école Albert André de manière à avoir une densité végétale plus importante :

- d'une part, en intégrant le terrain sur lequel se trouve le bâtiment du secours catholique de manière à créer une sorte de « bosquet ludique » ouvert sur la rue (intégrant par exemple des jeux d'enfants),
- d'autre part, en englobant l'espace compris entre le chemin des Ecoliers et l'immeuble Beausoleil à l'Est.

De ce fait, le périmètre du projet a été mis à jour.
Enfin, le chemin des Ecoliers comme la rue des Ecoles constitueront un axe modes doux structurant d'autant plus important que le tracé vélo route passera par cet axe pour traverser le centre-ville.

Initialement, l'opération d'aménagement était beaucoup centrée sur la requalification de la rue Montpelaz. Avec l'évolution des études en cours, le secteur rue des Ecoles / chemin des Ecoliers a pris beaucoup d'importance dans le projet. Plutôt que de faire référence à l'ilot Montpelaz / Tours, il convient à présent de parler du secteur « rue des Ecoles / Tours / Montpelaz ».

- **Le secteur des Tours :**

Initialement, la Commune souhaitait retenir un aménageur - promoteur afin d'intervenir sur l'espace public et construire de nouveaux bâtiments rue des Tours. C'est du reste dans cette logique d'une seule opération que la première phase de concertation avait été lancée.
Au cours de la procédure, dans la mesure où la Commune n'a pas trouvé d'aménageur - promoteur lors de la première consultation, elle a divisé l'opération en deux entités, d'une part les aménagements publics à réaliser prioritairement, d'autre part le programme de constructions de l'ilot des Tours à mettre en place dans la foulée. Ainsi, elle a décidé d'être elle-même aménageur des espaces publics en se faisant accompagner d'un maitre d'œuvre.
A cet effet, elle a décidé de lancer une consultation de maitres d'œuvre et, au terme d'un concours, elle a retenu le cabinet « Atelier des Cairns ». Pour la partie des bâtiments à construire, elle a décidé de rédiger le moment venu un cahier des charges pour retenir un ou plusieurs promoteurs. Cette consultation est prévue au cours du deuxième semestre 2021.
Dans la mesure où l'opération actuelle ne porte plus que sur l'aménagement des espaces publics, la dernière phase de concertation avant l'arrêt du projet d'aménagement ne portera que sur les espaces publics. Pour le programme de constructions sur l'ilot des Tours, il conviendra de relancer une concertation spécifique. Pour autant, les deux opérations ne sont pas déconnectées l'une de l'autre et doivent pouvoir s'enchainer facilement. Aussi, le dossier sera bâti à partir des éléments sur la concertation des espaces publics afin de garder une cohérence de projet global.

Pour mémoire, dans le dossier initial, il était évoqué l'éventualité d'une deuxième tranche de construction sur la rue des Tours en lieu et place de l'école Albert André. Toutefois, cette intention de transférer cette école à terme sur un autre site n'a jamais été actée par une décision. Après réflexion, cette éventualité de transférer l'école sur un autre site n'est plus envisagée dans la mesure où cela représenterait un investissement important et où cette école a toute sa place à cet endroit-là.

Par délibération en date du 28/01/2021, la municipalité a acté les modifications ci-dessus en décidant :

- de renommer l'opération ainsi qu'il suit : opération d'aménagement du secteur rue des Ecoles / Tours / Montpelaz,

- d'ajuster le périmètre de l'opération selon le plan annexé,

- de préciser que le programme de construction sur l'ilot des Tours fera l'objet d'une concertation distincte de la présente opération ne portant plus que sur les aménagements publics,

- d'autoriser M le Maire à reprendre la concertation au titre des articles L300-2 et R300-1 du Code de l'urbanisme.

L'Atelier des Cairns a terminé la phase Diagnostic et la phase de l'avant-projet. C'est ce dernier qui est présenté à la population pour cette deuxième phase de concertation.
A l'issue de cette nouvelle phase de concertation pour la conception des espaces publics du projet, un bilan définitif est tiré par le Conseil Municipal avec un réajustement éventuel de certains éléments du projet.

1.3/ Les modalités de concertation fixées pour la phase 2 :

Les modalités de concertation fixées par délibération du Conseil Municipal du 28/01/2021 prévoyaient :

- **Une mise à disposition des éléments du dossier à partir de mi-mars 2021 pendant deux mois :**

- sur le site internet de la Ville, avec une messagerie dédiée

- en mairie pendant les heures d'ouverture, avec un registre disponible pour consigner les remarques et observations pendant toute cette période,

- **Une concertation des associations économiques locales, chambres consulaires et Union départementale de l'architecture et du patrimoine,**
- **Et, si la situation sanitaire le permettait du fait de la crise du Covid, la tenue d'une réunion publique pour présenter le projet et échanger avec le public.**

1.4/ L'organisation effective de la concertation :

Elle s'est déroulée de la manière suivante :

- **Mise à disposition du dossier du projet** (pièces n° 2 et n°3) **en Mairie de Rumilly** (accueil Mairie / service urbanisme) aux heures d'ouverture du service **sur la période du 15 mars au 31 mai 2021 inclus,** avec un registre en Mairie disponible pour consigner les observations pendant toute cette période. Ce dossier a également été consultable sur le site de la Ville pendant la même période.
  Cette concertation a été annoncée :
  → sur le site de la Ville en page « Actualités » et dans une rubrique urbanisme spécifique (pièce n°4).
  → par voie d'affiche en Mairie (vitrine extérieure) (pièce n° 5).
  → sur les panneaux lumineux
  → par la distribution dans les boites aux lettres d'une petite plaquette expliquant le projet avec un coupon détachable pour des observations en retour (pièce n° 6)

A noter que les modalités de concertation ont été annoncées :
→ dans la presse locale : l'Hebdo des Savoie du 25/03/2021 (pièce n° 7), du 01/04/2021 (pièce n° 8), du 27/05/2021 (pièce n° 9), le Dauphiné Libéré du 26/03/2021 (pièce n° 10)
→ dans la Newsletters du 18/03/2021 envoyée aux 3 500 abonnés (pièce n° 11)

- **Une adresse électronique dédiée à cette concertation a également été mise en place sur le site de la mairie pendant cette période « concertation-ecoles-tours-montpelaz@mairie-rumilly74.fr»** pour permettre au public d'adresser par courriel ses observations.

- **Une concertation des associations économiques locales et des chambres consulaires : courrier et dossier transmis le 19 mars 2021 :**
  - **Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie,**

- **Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Savoie,**
- **Comité d'Action Economique Rumilly Alby Développement (CAE),**
- **DRAC / UDAP.**

En plus de ces organismes visés dans la délibération du 28/01/2021, il a été décidé de **transmettre un dossier identique à l'association « les Amis du Vieux Rumilly » (AVRA).**
En outre, dans la mesure où les aménagements concernent un secteur scolaire important, **un dossier a également été transmis à la Direction de l'école élémentaire Albert André / Léon Bailly et à la Direction de l'école élémentaire René Darmet.**
Ainsi, à ces 7 organismes ou institutions, ont été transmis un courrier, la délibération du 28/01/2021 et le dossier mis à disposition du public (identique aux pièces n° 1, 2 et 3).

Compte-tenu de la crise sanitaire du Covid, il n'a pas été possible d'organiser une réunion publique. Cependant, pour donner encore plus d'ampleur à la concertation et comme mentionné plus haut, un dépliant résumant le projet avec un coupon détachable pour retourner des observations a été distribué dans toutes les boites aux lettres de la Commune au cours de la semaine du 12 au 16/04/2021 et **2 permanences d'une demi-journée ont été tenues sur le marché** les jeudis 06/05/2021 et 20/05/2021 au matin avec un stand au pied de la Mairie. Ces permanences ont eu lieu en présence du maitre d'œuvre pour présenter le dossier et répondre aux questions. Celui-ci avait apporté des échantillons de matériaux de surface (pierre d'Hauteville, béton,). Les panneaux d'exposition présentaient les différents secteurs du projet. Le public a pu poser des questions précises auxquelles a pu répondre le maitre d'œuvre et les échanges ont été fructueux.
Concernant la tenue de ce stand, une information a été publiée :

→ dans le Dauphiné Libéré du 02/05/2021 (pièce n° 12) avec des rappels dans les Dauphiné Libéré des 04/05/2021, 09/05/21, 10/05/2021 et 16/05/2021 (pièce n° 13)

→ en page « Actualités » sur le site de la Mairie (pièce n° 14).

En outre :

→ un flyer (pièce n° 15) a été distribué dans les boites aux lettres du périmètre de la concertation, déposé dans les accueils municipaux et également sur le stand du marché le premier jour de la permanence.

Une information a été publiée dans les Newsletters des 29/04/2021 et 13/05/2021 envoyées aux 3 500 abonnés (pièce n° 16).

Enfin, 2 panneaux d'exposition du projet (pièce n° 17) ont été affichés à l'accueil des services techniques / urbanisme pendant plus de 2 mois.

1.5 / Registre, remarques écrites, permanences :

143 contributions ont été faites dont :

- **8 par l'intermédiaire du registre papier déposé en Mairie au service urbanisme** (pièce n° 18)**,**
- **71 par l'intermédiaire du registre informatique ou par courrier** (pièce n° 19)
- **60 coupons du support de la concertation (non compris une dizaine hors sujet)** (pièce n° 20)
- **5 courriers « institution » reçus de :**

  *** UDAP** (pièce n° 21)
  *** AVRA** (pièce n° 22)
  *** CCI** (pièce n° 23)
  *** Direction de l'Ecole Darmet** (pièce n° 24)
  *** Comité d'Action Economique Rumilly Alby Développement** (pièce n° 25).

<u>Les observations du public sont mentionnées *en italique* et entre guillemets.</u>

1.6/ L'appréciation des éléments soumis à la concertation :

De manière générale les moyens mis pour cette concertation ont été bien appréciés permettant une bonne appropriation du projet, des échanges le jour de marché lors des permanences et faisant remonter de nombreuses observations. Nous renvoyons aux observations du public ci-après.
Dans la mesure où les contributeurs ont abordé plusieurs thématiques ou aménagements, on peut noter que c'est plus de 200 remarques qui ont été émises.

En outre la commune a reçu une pétition mentionnée *« non à la fermeture du parking du trésor public et de la route ainsi que les places de parking rue Montpelaz »* et signée par 675 personnes.

Seule l'association AGIR dans son avis dit je cite : *« qu'il s'agit en fait d'une « consultation publique » qui est une procédure louable mais qui s'en tient malheureusement à son cadre d'obligation règlementaire. Il nous semble qu'une co-construction de ce type de projet d'envergure avec les rumilliens et les acteurs économiques (commerçants en particulier) aurait certainement permis une meilleure appropriation des enjeux et des objectifs et aurait ainsi limité d'éventuels blocages et rejets. »*

La quasi-totalité des observations vient du registre informatique et des coupons détachables de la petite plaquette de concertation distribuée notamment dans les boites aux lettres. Il y a eu peu d'observations sur le registre papier déposé en mairie.
Le registre informatique permet de faire remonter des observations plus rédigées avec le nom de l'expéditeur (sa signature mail apparait). Pour autant les personnes peuvent écrire plusieurs fois sous des pseudos différents.
Les coupons remis sont anonymes et sont souvent moins formalisés ; ils font remonter des observations et sont aussi un moyen d'expression quelquefois pour dénoncer d'autres choses qui n'ont pas forcément de rapport avec le projet : par exemple déjection canine, problème de circulation sur la rocade, etc. Par leur côté anonyme, ils peuvent avoir un petit côté « pétition » au travers d'une thématique comme la suppression des stationnements à tel endroit par exemple.

Il y a également des personnes qui sont séduites par le projet et manifestent leur enthousiasme ou encouragement ; d'autres qui considèrent que la commune contribue à la mort du petit commerce par exemple. Souvent comme dans beaucoup de concertations sur des projets, il peut y avoir un peu plus de manifestation de mécontentements que de satisfactions. Il ne s'agit pas d'avoir qu'une approche purement comptable en recensant combien de personnes sont pour ou contre tel type d'aménagement, ce qui s'assimilerait à une sorte de sondage, mais bien de voir les points d'attention qui nécessitent des réponses de la collectivité.

On peut quand-même remarquer que, dans l'ensemble, le projet est peu dénigré dans sa globalité ; un grand nombre de personnes considère qu'il faut vraiment faire quelque chose, notamment pour requalifier la rue Montpelaz en considérant qu'on ne peut la laisser dans cet état.

Entre la première concertation en 2019 qui portait plus sur des orientations générales et la présente concertation de 2021 qui porte sur un projet, la nature des remarques a changé. Ainsi, il y a peu d'observations sur les acquisitions foncières ou les modalités de concertation contrairement à 2019. Depuis, tous les propriétaires ont été approchés et les négociations amiables se sont poursuivies avec l'EPF74 mandaté par la Commune. Une des difficultés de la concertation sur un projet d'intérêt général, c'est d'arriver à faire la distinction entre les personnes qui sont directement impactées par les aménagements (sans remettre en question la légitimité de cet impact) et celles qui ne le sont pas (celles-ci peuvent avoir aussi leur propre avis) ; les personnes

peuvent être impactées parce qu'on doit leur prendre du terrain, voire acquérir toute leur propriété, ou parce que cela change leurs pratiques (ils ne pourront plus par exemple stationner dans telle ou telle rue, circuler à tel endroit). C'est aussi qu'on fait remonter les oppositions et pas forcément les avis favorables. L'analyse des observations publiques doit prendre en compte ces différents aspects.

Aujourd'hui, c'est la question des parkings qui focalise le plus l'attention du public et plus particulièrement le projet de piétonisation de la place du trésor public présenté au travers de cette opération. Comme évoqué plus haut une pétition a été reçue s'opposant à la suppression des stationnements. En matière d'aménagement de centre-ville avec l'objectif de donner une plus grande place aux piétons, en travaillant sur la mise en valeur de places, on remet forcément en question la présence de la voiture et donc certains stationnements sont amenés à être supprimés. La question de la compensation des places supprimées sera abordée par la collectivité car la population est en attente de réponses.

2/ Synthèse des contributions et analyse :

2.1/ Appréciation générale de la population sur le projet soumis à concertation :

- Concernant la nature des aménagements publics, avant d'aborder toutes ces questions, on peut préciser que, dans l'ensemble, ce projet pris dans sa globalité fait plutôt l'objet d'avis favorables. On retrouve une certaine satisfaction ; il convient de préciser que ce projet se situe dans un secteur de la commune sur lequel il existe de fortes attentes de la population pour revaloriser l'image de la rue Montpelaz.
- Le projet d'aménagement est dans la continuité du projet global urbain mené depuis une quinzaine d'années sur divers espaces publics (notamment rue C. de Gaulle, Grenette, secteur Gare, Manufacture, Place d'Armes et plus récemment place de l'Eglise, rue des Sœurs de l'Hôpital). On peut considérer qu'il s'agit du dernier maillon à aménager entre le centre ancien et le centre contemporain. L'aménagement de ce dernier secteur se révèle donc prioritaire.

On peut citer certaines phrases : *« Il s'agit d'un projet avec une jolie ambition qui permettra certainement de redonner une place privilégiée aux piétons, aux enfants et aux circulations douces. La création de nouveaux espaces urbains pourrait favoriser de nouveaux usages et offrir de nouveaux lieux de sociabilité, de pause, de jeu au cœur de la ville qui en manque un peu. Le projet pourrait créer une nouvelle destination, mettre en place une nouvelle dynamique. Ce projet semble tourné vers l'avenir et apporter certaines réponses aux préoccupations actuelles de développement durable. S'il délaisse un peu la place de la voiture,*

il redonne néanmoins une échelle plus humaine au centre » ; « bonne idée de faire des espaces piétons et des espaces verts en centre-ville » ; « très bon projet qui va ramener de la nature et des gens en ville » ; « plutôt un beau projet qui apporterait un peu de vert dans notre centre-ville » ; « très bien, hâte que ce soit réalisé, beau projet » ; « ce secteur est absolument à réhabiliter esthétiquement et écologiquement. Cet axe historique doit remis en valeur et reconnecter à la vieille et nouvelle ville. Il est dommage que la politique urbaine l'ait totalement délaissée depuis 30 ans. Le rendre plus doux en supprimant ou limitant l'accès des voitures est une bonne chose » ; « félicitations pour le projet » ; « les propositions d'aménagements sont intéressantes » ; « j'adhère au projet qui me semble bien pensé, ouverture de l'espace, plantation, accès piétons, je souhaite rapidement que ce projet aboutisse et redonne vie à ce quartier » ; « je suis 100% pour ce projet qui redonnera vie à la rue Montpelaz » ; « ce projet va mettre en valeur ce quartier » ; « le projet est super et très cohérent et dans une belle continuité avec l'esplanade du Quai des Arts » ; « je suis d'accord avec les aménagements, il faut que la ville change en bien » ; « cette opération d'aménagement de la ville et de la nature est très bien » ; « je suis heureux de voir un projet qui améliore beaucoup l'image du centre-ville ». Voilà pour ne citer qu'une partie des avis favorables.

Il y a quelques très rares personnes qui s'opposent à la globalité du projet par exemple pour dire que : *« c'est un projet totalement inutile car c'est une grosse dépense d'argent qui ne résout pas les problèmes de la rue Montpelaz, il n'y a plus de commerces ou alors il faudrait démolir toute une partie de la rue pour en remettre ».*
Encore une fois ce type de propos est extrêmement rare par rapport aux dizaines d'avis favorables, ce qui est très bon signe pour montrer le degré d'acceptation d'un projet urbain.

2.2/ Méthodologie d'analyse.

Comme évoqué plus avant, un dossier de concertation offre la possibilité au public de donner un avis sur le projet mais aussi sur d'autres aménagements ou problématiques de la commune. Dans la mesure où le projet comme le périmètre de celui-ci sont très précis et qu'on ne peut élargir davantage le périmètre aménagé, les observations hors projet (du style il faudrait aménager d'autres espaces comme la place Grenette, la place de l'Hôtel de ville, ou arrêter les constructions ou améliorer la circulation sur la rocade,..) ne sont pas analysées dans ce bilan.

Les questions et remarques sur les aspects relatifs aux stationnements sont prégnantes, surtout par rapport à la suppression du stationnement place du Trésor public. Aussi, c'est dans la partie sur l'aménagement de la place du Trésor public que la question des parkings de proximité dans le centre historique sera abordée.

On peut regrouper les observations de cette dernière phase de concertation sous 4 thématiques principales :

- **La question du stationnement supprimé et des mobilités avec un point de focalisation sur la suppression principalement du stationnement sur la place du Trésor public**
- **La question de l'aménagement d'un espace public à la place du bâtiment dit du Secours catholique**
- **La question de l'emprise du projet sur la copropriété Beausoleil**
- **La question du maintien ou non des percées (placette belvédère notamment).**

Il est précisé que, pour ne pas fausser l'analyse des observations, à part les institutionnels, le nom des contributeurs n'est pas mentionné dans le bilan. De cette manière, tous les retours ont le même niveau d'importance entre les coupons sur lesquels les gens ne laissent pas leur nom et les messages numériques où le nom du signataire n'est pas forcément vérifiable (d'autant qu'il est facile de créer une adresse mail).

Pour faciliter la lecture du bilan de la concertation, les observations ont été regroupées selon les 8 sous-secteurs d'aménagement (voir plan ci-après). Pour les observations non rattachables à un sous-secteur, elles sont déclinées après en point 2.4.

<u>Distinction des observations et des réponses de la collectivité :</u>

(Texte en italique et entre guillemets) = observations du public

- **= réponses de la commune, maitre d'ouvrage de l'opération**

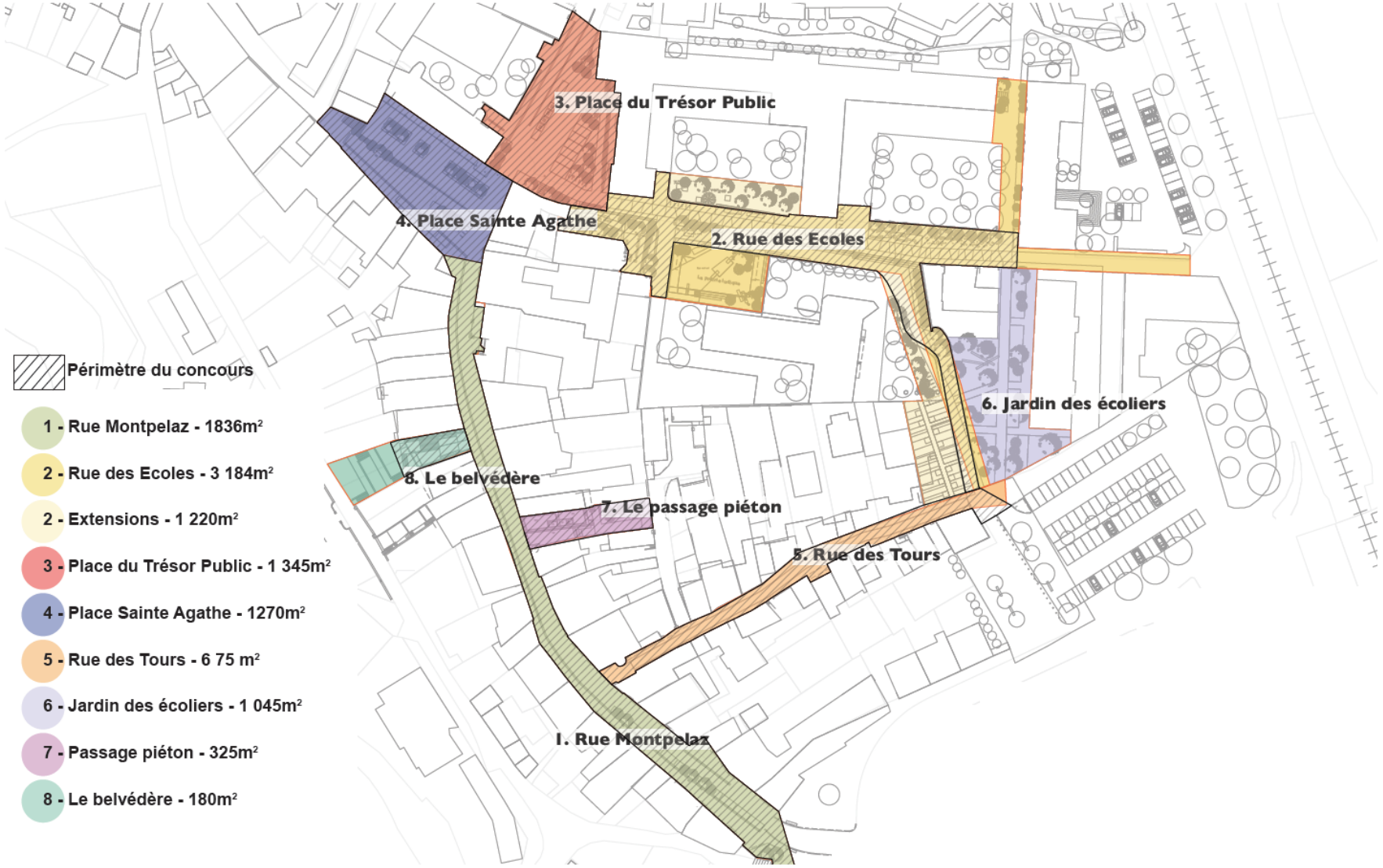
Périmètre du concours
1 - Rue Montpelaz - 1836m²
2 - Rue des Ecoles - 3 184m²
2 - Extensions - 1 220m²
3 - Place du Trésor Public - 1 345m²
4 - Place Sainte Agathe - 1270m²
5 - Rue des Tours - 6 75 m²
6 - Jardin des écoliers - 1 045m²
7 - Passage piéton - 325m²
8 - Le belvédère - 180m²
3. Place du Trésor Public
4. Place Sainte Agathe
2. Rue des Ecoles
6. Jardin des écoliers
8. Le belvédère
7. Le passage piéton
5. Rue des Tours
1. Rue Montpelaz

2.3/ Observations émises sur les 8 sous-secteurs de l'opération d'aménagement

1/ La rue Montpelaz :

Le projet consiste en l'aménagement de la voirie en supprimant les trottoirs et en mettant un revêtement en béton désactivé de couleur claire avec une voie traitée en zone de rencontre avec une vitesse de circulation très limitée favorisant la circulation des piétons.

a/ La suppression de la circulation entre la rue Charles de Gaulle et la rue Montpelaz :

- Il convient de préciser que le principe de suppression de la circulation automobile entre le bas de la rue Charles de Gaulle, à partir de la place du Révérend Simon, et la rue Montpelaz, qui apparait de manière très nette dans le projet n'est pratiquement pas remis en cause. Lors de la phase 1 de la concertation en 2019, Il avait été évoqué l'inversion du sens de circulation entre la rue d'Hauteville et la rue des Sœurs de l'Hôpital. Lors des études plus abouties, c'est l'option de suppression de toute circulation automobile qui a été retenue. Cela permettra de limiter la circulation dans la rue Montpelaz tout en permettant la circulation des camions de livraison, collecte des déchets et passage des services publics par un système de contrôle d'accès. Dans l'étude de mobilité menée en 2019 avec la suppression des flux de circulation venant de la rue C. de Gaulle, il a été estimé 2/3 de circulation en moins sur la rue Montpelaz. Cette dernière ne sera donc accessible que par la rue d'Hauteville et la rue Montpelaz sera reconfigurée en zone 20 dans un espace où le piéton sera prioritaire et les voitures contraintes par ces aménagements au sol ; de ce fait, la rue Montpelaz prendra un caractère plus apaisé.

- Le premier constat est que quasiment tout le monde a acté que la circulation devait être réduite sur la rue Montpelaz et qu'on pouvait facilement sortir sur la rue des Sœurs de l'Hôpital par le nouveau rond-point rue de l'Annexion. Une personne s'interroge : *« la rue des Sœurs de l'hôpital risque d'être saturée ; Il est certain qu'il y aura plus de monde sur cette rue. »*
- C'est dans cette optique que le mini-giratoire a été fait pour une bonne insertion sur la rue de l'Annexion. Il est envisagé d'améliorer ce mini-giratoire à l'avenir.

Une seule personne a signalé que, pour elle, je cite : « *avec la suppression de la circulation venant du bas de la rue C. de Gaulle, tout le monde va prendre la rue d'Hauteville, ce qui va augmenter son trafic* » ; elle dit : « *toute la circulation passera par la rue d'Hauteville qui est déjà infernale. Il ne sera pas possible de réduire la vitesse à 20 kms rue d'Hauteville. Personne ne le respectera car la rue est montante. Pourquoi ne pas fermer la rue d'Hauteville à toute circulation sauf riverain et à partir de la rue des Remparts que tout le monde passe par la Grenette pour remonter vers l'Annexion.* »

- Il n'est pas prévu que toute la circulation passe par là.

Un autre citoyen s'interroge en considérant que : « *compte-tenu du futur plan de circulation, le flux de véhicules sur la rue d'Hauteville pourrait augmenter en signalant que c'est aussi une liaison piétonne bien fréquentée entre ville basse et haute et en conseillant d'aménager aussi cette rue.* »

- Il convient de préciser qu'il n'est pas possible d'agrandir le périmètre du projet de cette opération mais que la commune réfléchit également à l'aménagement à l'avenir du secteur plus bas autour de la Grenette. Au droit de la rue de l'Eglise, un plateau-ralentisseur sera mis en place rue d'Hauteville de manière à freiner les automobilistes juste après la côte. La question de sécurité des modes doux sur la rue d'Hauteville entre la rue de l'Eglise et la rue des Remparts (donc hors périmètre de projet) sera traitée ultérieurement.

b*/* La suppression des trottoirs avec la création d'une voie en zone 20 (zone de rencontre) :

Il y a quelques interrogations sur la suppression des trottoirs qui est assimilée par certaines personnes comme un espace qui n'est plus fait pour les piétons ; on trouve par exemple : « *la rue sans trottoir ne m'enchante pas* » ou « *pas d'accord pour les trottoirs surbaissés* » ; « *en ce qui concerne la rue Montpelaz, vous allez supprimer les trottoirs, les piétons vont passer où ?* »

Pour le traitement de la rue Montpelaz, on peut citer un certain nombre de personnes favorables au projet ; citons quelques remarques : « *entièrement d'accord avec tous ces nouveaux aménagements* » ; « *très beaux aménagements, faire revivre cette rue Montpelaz, c'est magnifique* » ; « *projet intéressant sur les déplacements piétons* » ; « *je trouve le projet judicieux surtout pour la rue Montpelaz* » ; « *la rénovation de la voirie est bienvenue* ».

Certaines personnes s'interrogent s'il ne serait pas mieux de mettre toute la rue Montpelaz en piéton : « *très-bien pour la piétonisation et végétalisation du secteur. Une remarque concernant la rue Montpelaz : pour vraiment la sécuriser, il faudrait qu'elle soit piétonne à 100%. Si les piétons la pensent piétonne, ils ne vont pas s'attendre à l'arrivée de voiture et ne vont pas être sur leurs gardes, d'autant plus que les voitures électriques, qui sont de plus en plus nombreuses, sont silencieuses et on ne les entend pas arriver. Si la circulation est possible pour les voitures, il y aura toujours un fou pour débouler à toute vitesse*

dans la rue. Seuls les camions de livraison pour les commerces pourraient être autorisés. Selon les statistiques, les quartiers qui sont devenus piétons ont toujours vu leur fréquentation augmenter (ceci dit pour rassurer les commerçants) » ; une autre personne dit *: « ... il serait judicieux de rendre également piétonne la Rue Montpelaz. Celle-ci est étroite et même un aménagement incitant les véhicules à rouler à vitesse très réduite me semble incompatible avec la présence de piétons et un retour espéré de commerce »*.
L'association AGIR dit « Compte tenu des aménagements envisagés dans cette rue, une limitation de la vitesse de circulation des véhicules et une restriction de passage parait indispensable. On aurait pu rendre cette rue entièrement piétonne, au moins certains jours, avec des plots pour limiter l'accès aux riverains et aux livraisons… ».

- Il faut préciser que l'option d'une rue Montpelaz totalement piétonne a été écartée lors des études sur le plan de circulation dans le cadre du volet mobilité de l'étude prospective sur le développement urbain du centre-ville. Mais l'aménagement reste compatible avec la transformation en rue piétonne un jour si les enjeux évoluent. Cette demande de piétonnisation revient rarement dans les propos du public même s'il est vrai que le public n'était pas interrogé sur cette option. En revanche certains citoyens s'interrogent comment la zone de vitesse limitée à 20 kms/ heure va être respectée, surtout que les trottoirs sont supprimés mais comme la chaussée n'est pas resserrée par des quilles comme par exemple vers la Poste. Par exemple, une personne dit : *« J'ai un doute en ce qui concerne le maintien de la circulation. Je pense que la vitesse, même limitée ne sera pas respectée* ».
- Le projet devra répondre à cet enjeu de sécurisation.

Une personne pense même qu'il n'est plus possible de circuler dans la rue Montpelaz en disant : *« j'habite au 7 de la rue avec accès à des garages ; si la rue est fermée, comment entrer et sortir ? »*

- Cela sera toujours possible.

c/ La réduction du nombre de stationnements sur voirie :
L'aménagement de la rue en zone semi-piétonne induit la suppression de 10 places sur les 16 existantes de la rue. Les 6 places dont 1 PMR seront reconstituées au droit de la partie Sud de la voie (du fait de la présence d'une voie plus large).

A ce propos, le CAE souhaiterait que *« les places prévues en bord de rue soient en place orange - ocre (3+5+1PMR) limitée à 20 minutes. »*

A noter la pétition reçue signée par 675 personnes et mentionnée *« non à la fermeture du parking du trésor public et de la route ainsi que les places de parking rue Montpelaz ».*

- La possibilité de maintenir du stationnement sur la rue Montpelaz est liée à la largeur de celle-ci. En conservant les places, la partie appropriable par les piétons sera trop étroite. Il est donc prévu de ne conserver que les places en haut de la rue, là où la voie est plus large et cernée par les commerces.
- La durée du stationnement peut effectivement être adaptée pour permettre une rotation rapide. La durée sera vue dans une politique plus globale du stationnement
- Un nouveau parking de proximité va être créé rue Salteur.

d/ diverses observations :
Contributeur : « Les places de stationnement de la rue Montpelaz seront-elles supprimées ou autorisées dans des créneaux précis pour les commerçants de cette rue ? La pratique de la "trottinette " évolue dans notre ville, un rappel du cadre de bonne conduite serait bienvenu pour limiter les excès sur les trottoirs et rassurer les piétons, d'éviter ainsi par la prévention les problèmes que rencontrent les plus grandes villes avec ce phénomène "piétons/trottinettes ».

- Cette problématique sera traitée avec le maitre d'œuvre.

Contributeur : « *pour les éclairages posés en façades et des fosses de plantation en pied de façades, comment vous allez avertir les propriétaires concernés ? »*

- Ce point est connu du maitre d'œuvre.

Contributeur : *« Merci de faire respecter l'interdiction de stationner devant la cour d'entrée du 7 rue Montpelaz. Pour la cour ouvrant sur le 7 rue Montpelaz, aménagement conjoint de la cour intérieur et du toit visible depuis la rue »*

- La commune ne peut aménager le domaine privé.

<u>Synthèse pour le bilan</u> :

En conclusion de l'analyse des questions et remarques sur la rue Montpelaz :

- L'aménagement de la rue Montpelaz avec en amont l'absence de circulation venant de la rue C. de Gaulle avec le système de borne d'accès (ne permettant que le passage des camions de livraison, ramassage des déchets et services public) est validé. Le système de borne d'accès sera ajusté au droit de la place du trésor public.
- La durée des places de stationnements prévues au projet en haut de la rue sera adaptée pour une bonne rotation.

2/ La rue des Ecoles

Le projet consiste en la suppression du caractère routier de cette voirie avec traitement au sol, enfouissement des lignes électriques, ambiance végétale forte, création d'espaces ludiques en lien avec les écoles (installation de mobiliers, jeux..), mise en valeur des abords de l'ancienne chapelle des Bernardines.

a/ La démolition du bâtiment dit du Secours catholique

1 / Points abordés, remarques, observations, questions

Contributeur *: « surtout de pas enlever la maison des catéchismes, pour la construire en dehors de la ville. Décidément le conseil municipal qui a été élu pour ramener de la vie au centre-ville éloigne tout du centre : l'église est là, le presbytère, la maison des catéchismes. Ceci fait partie du centre. Pourquoi y enlever. Il y aura un coin tranquille pour les dealers les barbecues sauvages, les merdes de chiens , etc. »*
Contributeur *: « rue des écoles, on rase tout ! la salle des catéchismes est au bon endroit au milieu des écoles. Il faut la laisser où elle est, à moins que l'on ne prévoie une mosquée à la place. »*
Contributeur : *« pourquoi supprimer la maison des catéchismes. En quoi vous gêne-t-elle ? Elle est très bien située. Pourquoi, qui dérange-t-elle ? Est-on contre le catholicisme à Rumilly ? il y a de quoi se poser des questions…. »*
Contributeur : *« afin de continuer à être actif dans le domaine social à Rumilly et environ, le Secours catholique doit pouvoir disposer d'une implantation centrale avec accès voiture. »*
Contributeur : *« au premier coup d'œil, le projet m'a plu. Mais en observant mieux : une chose ! le Secours catholique va sauter ?! Mais il est indispensable !! trop de gens comptent sur lui ! vital pour une population de tout âge, de parcours les plus divers… Et il faut qu'il soit en centre-ville ! avec un accès possible de transporter les sacs de vêtements ! Et aussi à côté du Secours catholique, la grande salle d'accueil aux migrants, habitants du Cada et autres. Je ressens tout ça comme un désastre.. mais … pourquoi dans ce projet ne pas laisser ce bâtiment (tout à fait convenable, ni désuet, ni délabré) et l'intégrer au milieu des arbres et des pelouses qui sont déjà prévus ? Et pensez que les voitures*

qui transportent les sacs de vêtements du secours catholique ne peuvent se garer jusqu'à présent, que sur la place du Trésor public. »
Contributeur *: « Ne pas démolir la maison des catéchismes ; elle dérange qui ? »*
Coupon *: « maison du catéchisme : la laisser où elle est près de l'église, c'est la moindre des choses ! chapelle des Bernardines : dans quel état est-elle, pourquoi ne pas mettre le vitrail au musée ? »*
Contributeur : *« démolir pour permettre à une bande d'adolescents d'investir le centre-ville pour se réunir bruyamment, comme le square le long de la Néphaz, faire la fête au détriment des riverains minoritaires et profiter d'un renfoncement loin des yeux et du monde. C'est facile avec les grandes idées avec le bien des autres qu'on peut exproprier. ».*
Contributeur : *« déjà dans la cour devant la chapelle rue des Ecoles, des seringues, des joints, des masques des crottes de chiens, détritus, bruit et insécurité. »*
Avis Direction Ecole Darmet : *« La possibilité de transformer le bâtiment du Secours catholique en espace périscolaire, compte tenu de la diminution du nombre de salles disponibles dans nos écoles. »*

2/ Réponses de la Commune

- Dans le cadre de la requalification du secteur des écoles en mail piéton, la démolition du bâtiment du Secours catholique est nécessaire pour dégager un espace central en vue de réaliser un jardin ludique ouvert sur le quartier et pouvant profiter à l'école André.
- La démolition du bâtiment dit du Secours catholique interroge car les opposants n'ont pas eu connaissance des discussions avec le propriétaire du bâtiment, l'association Sainte Agathe, qui n'est pas opposé au transfert sur un ou plusieurs sites. Des études sont en cours pour que la Commune mette à disposition de l'association des nouveaux locaux de nature équivalente, en centre-ville et accessibles.

b/ Le mur de clôture de la chapelle des Bernardines

1 / Points abordés, remarques, observations, questions :

Contributeur : *« bien réfléchir à la mise en valeur de la chapelle des Bernardines.*

Contributeur : *« Je ne suis pas d'accord pour rabaisser le mur du jardin des Bernardines afin de conserver l'aspect clos de la propriété qui était un couvent »*
Contributeur : *« la chapelle, les anciens bâtiments qui l'entourent ainsi que l'ancien mur qui clôt le jardin des bernardines sont un ensemble historique préservé, témoignage de l'ancien couvent.. il faut donc laisser en l'état le mur. »*
Contributeur : *« détruire le mur reste des anciens couvents histoire de Rumilly, la cour, le garage et la maison pour mettre à la vue une chapelle délabrée intérieur extérieur sans aucun projet, tout cela pour un vitrail qui peut être conservé au musée ou ailleurs. »*

L'ABF précise : *« le retraitement du chemin des Ecoles, intégrant la création d'un espace public au droit du chevet de l'ancienne chapelle des Bernardines est pour le moins très intéressant. Ce sera dès lors, le moyen de reconnecter cet élément du patrimoine rumillien au centre-ville. »*

2/ Réponses de la Commune :

- La commune a lancé des études pour pérenniser l'ancienne chapelle des Bernardines. La commune souhaite, à terme, aménager ce bâtiment situé au centre du projet.
- Dans le présent projet de requalification des espaces publics, elle va retravailler ses abords de manière à dégager un parvis côté Est et rabaisser le mur d'enceinte côté Nord en concertation avec les architectes des bâtiments de France.
- Il existe un vieux garage privatif en limite de l'accès à la cour de l'école Albert André ; il s'agira de retravailler cet espace de manière à avoir une façade plus qualitative donnant sur la rue des Ecoles.

c/ La thématique de réduction des cours d'écoles

1 / Points abordés, remarques, observations, questions :

Contributeur : *« J'ai appris que vous aviez le projet de supprimer une partie de la cour de l'école René Darmet. Elle est déjà assez petite pour tous les élèves... Je pense que ce serait une erreur. Les enseignants font un travail formidable et cette cour*

leur est nécessaire. Nos enfants ont besoin de se dépenser dans un espace suffisant et convivial. Il ne sera plus possible de respecter la distanciation sociale avec les autres groupes. Ils ont aussi besoin d'échange avec les autres. Merci de ne pas leur supprimer le peu d'espace qu'ils ont. »
Contributeur : *« Enseignante à l'école René Darmet, je m'inquiète cependant car sur le plan et les photos présentées, il me semble voir que la grande cour de René Darmet va être réduite pour laisser la place aux espaces verts de la rue des écoles. Ce n'est pas clair sur les photos et rien n'est dit à ce sujet dans le dossier. Compte tenu du nombre de classes et d'enfants, il est impensable de réduire la taille de cette cour !* *Je suis par ailleurs très étonnée que ce projet de réaménagement des abords des écoles n'ait pas offert la possibilité aux enfants des écoles de donner leur avis (et aux enseignants aussi) ! Ce sont des espaces que les enfants parcourent chaque jour et ils ont aussi le droit d'avoir des envies ! Les cours auraient pu être intégrées au projet par exemple ! Pourquoi ne pas envisager moins de béton dans les cours et des espaces verts pour les élèves également ? Est-ce trop tard pour impliquer les enfants dans la suite du projet ? »*
Avis Direction Ecole Darmet : *« Nous avons eu de nombreuses discussions à ce sujet, avons examiné les documents et avons fait le déplacement jusqu'au stand sur le marché afin d'avoir des réponses à nos interrogations puis pour synthétiser toutes nos remarques avons tenu un conseil des maitres élargi en visioconférence avec quelques parents d'élèves non élus municipaux (pour l'objectivité des débats). Il en est ressorti les remarques suivantes :* *- C'est un très beau projet qui va apporter un peu plus de verdure dans le quartier* *- Une demande de plus d'implication des élèves une fois le projet finalisé afin qu'ils s'approprient ces espaces et contribuent à les maintenir en bon état de propreté. Ce serait une façon de les rendre responsables et "citoyens" en les associant au développement de leur ville par des ateliers pédagogiques animés par les auteurs du projet.* *- Une information constante à destination des écoles sur les avancées du projet et des travaux.* *- Prendre en compte l'usage pédagogique qui est fait de la rue des écoles (apprentissage du vélo et du roller) par les écoles afin de faire un choix de revêtement qui ne remette pas en cause cette utilisation.* *- Si l'idée de l'espace vert dans la grande cour de l'école est retenue, que cet espace soit réservé aux enfants de l'école car il sera difficile de maintenir propres ces espaces mutualisés. Les risques liés à la sécurité étant plus grands avec des objets laissés la veille au soir par des gens de l'extérieur. Cela nécessiterait aussi un autre espace de sport collectif pour l'école. La projection de l'espace vert se fait directement sur l'emplacement du terrain de sport collectif.* *- Afin de développer la mobilité verte, un parking pour les vélos électriques des usagers de l'école pourrait être prévu au niveau du portail côté école de musique.*

J'espère que ces quelques propositions amèneront d'autres pistes de réflexion qui permettront de construire avec les enfants un espace encore plus agréable à vivre ».
L'association AGIR précise *: « Le projet prévoit la création d'un « jardin humide » dans la cour de l'école René Darmet. Ce type de jardin semble peu approprié pour la cour d'une école et pour que les enfants puissent y accéder. Un autre type d'aménagement plus approprié devrait être envisagé. Cet aménagement d'une partie de la cour doit être envisagé en concertation avec l'équipe enseignante et réfléchi (choix des revêtements, végétaux, …) en fonction des usages de la cour. Un projet pédagogique pourrait être envisagé autour de cet aménagement. »*

2/ Réponses de la Commune

- La cour de l'école est assez minérale et dans le cadre d'une approche pour remettre de la nature en ville, désimperméabiliser les cours d'école, mettre plus de nature, une partie de la cour est paysagée. Les interrogations de la direction de l'école sont légitimes quant au risque de maintenir l'espace vert en espace mutualisé (propreté de cet espace) mais il peut être intéressant de végétaliser une partie de la cour de l'école sans l'ouvrir à d'autres usagers. La cour ne sera donc pas mutualisée.
- Concernant la demande particulière de prévoir un parking vélo pour les vélo-électriques des usagers de l'école dans l'enceinte de celle-ci, cette possibilité sera étudiée par la commune indépendamment du projet.
- Il peut être intéressant, comme les enseignants le proposent, d'associer les écoliers aux aménagements comme un atelier pédagogique. Cette demande sera étudiée.

d/ Le revêtement de surfaces et flux piéton / cycle sur chemin des Ecoliers

1 / Points abordés, remarques, observations, questions :

L'association AGIR dit à ce sujet *: « Il est prévu d'utiliser un revêtement de type dalles lisses ou pavés dans ce secteur, à l'endroit où est prévu le passage de l'itinéraire cyclable. Ces types de revêtement semblent être inadaptés voire dangereux, puisqu'ils peuvent s'avérer glissants, notamment en cas de pluie, et inconfortables pour les cyclistes, ce qui ne les incitera pas à privilégier l'usage du vélo dans le centre. De plus, ce secteur est utilisé pour l'apprentissage du vélo par les enfants des écoles du centre-ville.*

Il parait d'ailleurs nécessaire de bien délimiter et de séparer les espaces de circulation piétons et cyclables pour une bonne cohabitation et une meilleure sécurisation des itinéraires. Cette séparation des flux et des usages permettrait d'accentuer la désimperméabilisation des sols et la végétalisation dans le secteur piéton, et le confort de circulation dans le secteur cycliste. Dans ce projet d'aménagement de zones piétonnes, avec potentiellement un accroissement du public (notamment rue des écoles et rue des écoliers) il faudrait prévoir l'installation de sanitaires publics qui sont peu nombreux dans le centre-ville. Il est envisagé deux passages piétonniers qui mènent à la rue des écoles : ne serait-il pas préférable de différencier une voie cyclable et une voie piétonne, ce qui limiterait d'éventuels conflits d'usage (notamment avec les flux de jeunes enfants) et permettrait l'utilisation de revêtements semi-perméables sur la partie piétonne ? »

2/ Réponses de la Commune :

- Un point sera fait avec le maitre d'œuvre pour mettre des matériaux non glissants mais d'une certaine qualité.
- La création d'un sanitaire public dans le secteur sera étudiée.

<u>Synthèse pour le bilan</u> :

En conclusion de l'analyse des questions et remarques sur la rue des Ecoles :

- **Concernant le bâtiment dit du Secours catholique :**

- **Dans le cadre de la requalification du secteur des écoles en mail piéton, la démolition du bâtiment du Secours catholique est nécessaire au projet pour dégager un espace central en vue de réaliser un jardin ludique ouvert sur le quartier et pouvant profiter à l'école André.**
- **Des études sont en cours pour que la Commune mette à disposition de l'association Sainte-Agathe des nouveaux locaux de nature équivalente, en centre-ville et accessibles.**

- **Concernant la chapelle des Bernardines et ses abords :**

- **La commune souhaite à terme, aménager cette ancienne chapelle située au centre du projet. Dans un premier temps, elle travaille sur la sécurisation du bâtiment.**
- **Les abords de la chapelle seront réaménagés de manière à dégager un parvis côté Est et rabaisser le mur d'enceinte côté Nord en concertation avec les architectes des bâtiments de France.**

- **Il existe un vieux garage privatif en limite de l'accès à la cour de l'école Albert André ; il s'agira de retravailler cet espace de manière à avoir une façade plus qualitative donnant sur la rue des Ecoles.**

- **Concernant la cour de l'école René Darmet :**
- **La cour de l'école Darmet, assez minérale sera végétalisée partiellement mais la clôture ne sera pas modifiée car le principe de mutualiser une partie avec un espace public n'est pas retenu.**
- **La possibilité de mettre un parking vélo dans l'enceinte de la cour sera étudiée indépendamment du projet.**
- **La possibilité d'associer les écoliers au projet dans un but pédagogique sera étudiée.**
- **La possibilité de mettre un sanitaire public dans le périmètre du projet sera étudiée.**

- **Concernant le revêtement de surfaces et flux piéton / cycle :**
- **Un point sera fait avec le maitre d'œuvre pour mettre des matériaux non glissants mais d'une certaine qualité.**
- **La création d'un sanitaire public dans le secteur sera étudiée.**

3/ La place du Trésor Public :

Le projet consiste à créer une vraie place piétonne avec un report de la circulation venant de la rue Charles de Gaulle sur la rue des Sœurs de l'Hôpital. Aux abords des écoles Bailly et André, les écoliers et les familles pourront cheminer en toute sécurité. Un système de contrôle d'accès permettra le passage des services publics et camions de livraisons en direction de la rue Montpelaz.

A / Remarques préalables de la Commune sur les capacités de stationnement actuelles et futures

- **Les capacités de stationnement de proximité autour du projet :**
- On peut déjà remarquer que, d'un point de vue global, la densité des stationnements est importante sur Rumilly à proximité du projet. Dans l'étude sur les mobilités et le stationnement menée en 2019 dans le cadre de l'étude prospective de développement urbain, le bureau d'études a relevé que l'offre de stationnement en centre-ville était conséquente par rapport à des communes de taille similaire présentant les mêmes enjeux.

A proximité immédiate du projet on peut noter l'existence notamment des parkings suivants (tous gratuits) :

Nom des parkings (* = zone bleue et ** = zone blanche)	Distance de l'entrée du parking par rapport au centre de la rue Montpelaz	Nombre de places (à compléter)
Place Révérend Simon dont devant Forum *	175 m	38
Rue des Sœurs de l'Hôpital / parking souterrain le Forum *	270 m	62
Rue C de Gaulle / parking en façade Nord de l'église (Démotz) *	260 m	32
Place Joffo *	160 m	65
Place d'Armes / parking souterrain Quai des arts *	260 m	150
Rue Annexion / maison des associations **	240 m	36
Rue de la Curdy/ parking de la Néphaz **	400 m	230
Rue Salteur *	260 m	35
Hôtel de ville *	400 m	56
Gare *	270 m	60
Arrière-gare ** (rue Industrie et Monéry)	330 m et 350 m	62+70

Lors de la présente concertation, aucun élément n'a été donné à la population sur la création de nouvelles places pour compenser celles supprimées et répondre aux nouveaux besoins. Ainsi un citoyen précise : *« pourquoi n'avoir pas en annexe du présent dossier, précisé les pistes de réflexions en cours concernant les parkings de proximité en les intégrant au calendrier prévisionnel des travaux. Cela aurait eu l'avantage de rassurer et limiter les questionnements récurrents le sujet. » ;*

un autre contributeur précise : *« il faut se positionner sur un nouveau parking de centre-ville, pour combler ceux supprimés. » ;* Autres contributions : *« Avant de supprimer des parkings, il faudrait en construire » ; Allez-vous créer des structures légères de stationnement (2 à 3 étages) pour permettre le stationnement des propriétaires, sur la place Joseph Joffo ? devant la gare, derrière la gare ? » ; « faire des stationnements pour les parents d'élèves pour venir récupérer les enfants dans le quartier des écoles déjà que beaucoup de bouchons ».*

Le CAE dans son avis précise : *« Gestion des stationnements : le projet prévoit dans sa globalité la suppression d'une cinquantaine de places de stationnement et la création d'un nouvel ilot de logements au cœur du secteur des Tours. Dans notre décompte de places devant être supprimées, nous avons inclus dans le périmètre les places de stationnement utilisées actuellement au bout de la rue des Tours à l'intersection du passage des écoliers au nombre de 9. Il semble indispensable de recréer un ilot de stationnement d'une vingtaine de places minimum zone bleue que nous proposons au niveau du cœur du secteur des Tours, au plus proche des commerces de la rue Montpelaz. Il s'avère nécessaire en effet de maintenir dans le périmètre étudié un nombre de places de parking au minimum équivalent à celles supprimées en y ajoutant celles liées à la construction de logements en accession à la propriété prévues dans le secteur des Tours afin de favoriser la fréquentation commerciale du cœur de ville historique. La réflexion à termes d'un parking silo sur le haut de la ville serait donc aussi à envisager d'une capacité conséquente de 150 places. Dans les réflexions, il est nécessaire de dissocier dans les places de stationnement celles qui seront occupées par les habitants et celles qui seront occupées par des clients des commerces. »*

Les nombreuses observations sur l'absence de parkings appellent une réponse de la commune sur les parkings de proximité.

- **Le projet de nouveau parking de proximité :**

➢ La commune va programmer un parking d'une capacité d'environ 200 places sur la rue Salteur, donc au cœur du centre historique. Ce nouveau parking structurant sera situé à moins de 200 mètres du centre de la rue Montpelaz, donc à 5 minutes de marche de la place du trésor public. Des études sont en cours pour optimiser l'aménagement et bien localiser les accès. L'objectif est d'aménager ce parking de manière concomitante avec le projet.

➢ Il est précisé que, lors de la première phase de concertation, il était évoqué la création d'un nouveau parking public sous le plateau sportif de Démotz. La municipalité élue en juin 2020 a décidé d'étudier les solutions alternatives car la construction de cet ouvrage souterrain se révélait extrêmement coûteux. C'est le site rue Salteur qui a été retenu avec un projet moins coûteux. L'objectif est d'édifier un parking aérien en étages, largement ventilé, parfaitement intégré et

respectueux des contraintes urbanistiques. Cet ouvrage sera livré en 2023 et viendra étoffer sensiblement les capacités de stationnement sur le centre-ville.

- **La réduction du nombre de stationnements publics dans le projet global :**

➢ Pour mémoire, l'avant-projet, du fait de l'aménagement des voiries en espaces publics plus qualitatifs pour les piétons, prévoit une réduction du nombre de stationnements :

➢ Au final, le projet proposé par le maitre d'œuvre dans le dossier de concertation prévoit la suppression d'un certain nombre de places (35) non comprise la poche de stationnement informel en terre battue rue des Tours qui comporte une dizaine de places ; pour mémoire, lorsque la commune a démoli un ancien bâtiment à cet endroit, l'espace a été laissé ouvert au stationnement (une dizaine de places) mais sans aménagement réalisé à part un barrière bois pour protéger les piétons. Plutôt que de clôturer cet espace, il a été laissé ouvert à l'époque mais il ne s'agit pas d'un vrai parking.
Le nombre de stationnements supprimés par ce projet global pourra être moindre ; il sera à recaler en fonction du bilan définitif de la concertation.

B / La question du stationnement et de la piétonisation sur la place du Trésor public

A noter que le projet présentait également une autre version dite version 1 (place circulée) avec la possibilité de venir se retourner devant le Trésor public avec un parking limité à 6 places de stationnement, mais il était mentionné que c'était la version 2 avec suppression de tout le stationnement qui était l'option sélectionnée par la commune pour la mise en œuvre.

➢ On peut imaginer que le maintien d'une poche de stationnement place du Trésor public avec possibilité de se retourner devant le bâtiment, va créer une sorte d'appel d'air pour les parents d'élèves qui vont avoir tendance à s'enfiler dans cet espace réduit aboutissant à son encombrement avec un risque d'accrochage pour les piétons. La question s'est donc posée pour la municipalité s'il fallait maintenir un accès pour seulement 6 places, ce qui apparaissait peu pertinent. Certes cela maintient une petite capacité de stationnement pour faire les courses proches et aller jusqu'à son logement plus facilement, mais cela créé beaucoup d'inconvénients pour la sécurité des écoliers pour seulement 6 places conservées. En revanche, si davantage de places étaient conservées, la réflexion pourrait être différente. Mais il faut prendre en

compte aussi la sécurité des écoliers. Du reste, la piétonisation de cet espace dans la continuité de la rue des Ecoles est très intéressante.

La concertation a fait ressortir beaucoup d'oppositions pour la suppression de tout stationnement sur la place du trésor public

1 / Points abordés, remarques, observations, questions :

On peut résumer les observations avec les points suivants :
La suppression du stationnement devant le Trésor public fait l'objet de beaucoup d'oppositions (voir ci-dessous) avec souvent l'idée pour les contributeurs qu'on va accélérer la mort du petit commerce dans le secteur où celui-ci a déjà du mal à subsister. On trouve ce type de propos : *« Vous allez faire mourir les petits commerces »*. Pour les commerçants qui plus est, il manque déjà des stationnements : « *Si la clientèle ne peut pas se garer dans cette proximité immédiate, elle ira ailleurs ».* Dans le discours ambiant, on retrouve l'idée que les gens ne viendront consommer dans le cœur de ville que s'il y a du stationnement en nombre.

D'autres personnes attirent l'attention sur le fait qu'on ne propose pas de stationnement de substitution. Quelques personnes considèrent en revanche que c'est une très bonne chose de piétonniser cette place.
En outre la commune a reçu une pétition mentionnée *« non à la fermeture du parking du trésor public et de la route ainsi que les places de parking rue Montpelaz* » et signée par 675 personnes.
Certaines personnes comprennent qu'aménager des espaces publics qualitatifs favorise aussi la fréquentation des rues et donc des commerces mais elles considèrent que Rumilly n'aura jamais la fréquentation d'Aix-les-Bains ou Annecy et qu'il n'y a pas assez de commerces au droit de la place qui justifierait un secteur piéton.

En outre, les contributeurs font valoir qu'il est souhaitable de conserver du stationnement au droit de l'Espace France Services et aussi pour les parents du fait de la desserte scolaire.

Contributeur : *« si apaiser la circulation sur la place du Trésor public consiste à supprimer les places de stationnement, il serait judicieux de créer un parking sous la place Sainte-Agathe. »*
Contributeur *: « ça devient désolent le centre-ville en supprimant encore les places de parking, vous allez faire mourir les petits commerces ; il ne faut pas comparer Rumilly avec les grandes villes déjà que l'on est une ville dortoir. Pauvres petits commerçants, je suis avec eux. »*

Contributeur : *« dans votre projet, avez-vous pensé aux personnes âgées qui ne pourront pas se garer pour faire leurs achats auprès des petits commerces encore existants ou est-ce pour faire mourir ceux-ci plus vite ? Rumilly ne sera jamais attractif comme Annecy ou Aix. Il y a d'autres priorité avant de créer des espaces verts ou de détente qui seront vite dégradés. »*
Contributeur *: « parking souterrain sous la perception puisque vous avez des sous,.. avec un ascenseur. »*
Contributeur : *« c'est joli, mais avez-vous pensé aux peu de commerces qui résistent encre dans la rue ; les places de parking seront-elles où , c'est peut-être leur mort à moyen terme que l'on cherche. Pauvre centre-ville, cela fera encore l'affaire des grandes surfaces .. »*
Contributeur *: « quelle logique, avec un peu de raisonnement, on pourrait penser aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées qui contribuent à faire vivre les commerces de proximité. Encore une fois on privilégie les grandes surfaces ! pourquoi on continue à autoriser la construction de locaux commerciaux pour ces raisons ! Il faut que le parking du centre des impôts continue à exister. »*
Contributeur : *« suppression de 5 places de stationnement et places handicapées sur Sainte Agathe et place du Trésor public, service à la population, ouverture de l'Espace France Services sans possibilité de stationnement (12 places supprimés et 1 place handicapé). Ce n'est donc pas un service à la population, à tous les types de population. »*
Contributeur : *« parking du trésor public, il faut le garder. »*
Contributeur : *« Ce projet ambitieux, parait très intéressant à bien des égards. Cependant, il est à craindre que les commerces situés en haut de la rue d'Hauteville et dans la rue Montpelaz soient pénalisés par la suppression des places de stationnement place du Trésor public. Lors des précédents travaux dans le centre-ville historique, on a pu vérifier à quel point le bon fonctionnement des commerces était directement lié à la présence de places de stationnement à proximité immédiate…il y a déjà beaucoup trop de commerces fermés pour ne pas se préoccuper de ceux qui tentent encore de résister. »*
Contributeur : *« les magasins de la rue Montpelaz disparaissent petit à petit ainsi que les places de stationnement. Votre projet parait bien mais pour les personnes âgées pas fonctionnel. Comment vont-elles se déplacer d'un point à l'autre ? Plus de parkings que d'espaces verts et pas pour les enfants… les chiens sont les grands gagnants de votre projet.. »*
Contributeur : *« soucis de parking (places) pour venir vers les commerces surtout à ces endroits. »*
Contributeur : *« Bonjour, je travaille Place Ste Agathe. Cruel manque de parking pour les commerçants...Pourrait-on conserver le parking du Trésor Public, et le réserver aux commerçants du lundi au samedi, en utilisant un système de macaron qui permette de rester garé pour la journée, quitte à payer ce service à l'année ? Ce système pourrait aussi concerner le nouveau parking de l'ancien hôpital. La limitation à 4h est extraordinaire par rapport à 1h30, mais quand on travaille ce n'est pas suffisant, il faut aller changer la voiture de place pour éviter une contravention.*

Suggestion : : *1) Conserver les parkings actuels (trésor public)* *2) Création d'un macaron/vignette payant(e) destiné aux entrepreneurs et commerçants de la place Ste Agathe et du centre-ville, de sorte qu'ils puissent se garer à proximité pour la journée entière, tous les jours ouvrables. »*
Contributeur : *« Je suis contre la suppression des places de parking devant la trésorerie et aux alentours. Cela serait préjudiciable aux personnes ayant des difficultés de déplacement pour se rendre dans les commerces de la rue Montpelaz »*
Contributeur : *« bon projet que j'ai pu apprécier ce jour sur le marché ; PLACE DU TRESOR PUBLIC : la mettre sans circulation hormis, secours, poubelles et livraison. »*
Contributeur : *" Beau projet, j 'approuve ! Une inquiétude cependant, quelles seront les places de stationnement ? Y aura-t-il des stationnements limités pour les personnes à mobilité réduite ou personnes âgées pour l'accès aux commerces ?? Des places de stationnement supplémentaires pour remplacer celles octroyées du parking du Trésor Public ? Quelles seront le devenir des commerçants durant les travaux, qui engendreront une perte du chiffre d'affaire ? Et enfin sachez que j 'encourage ce beau projet. »*
Contributeur *: « Très bon projet qui va ramener de la nature et des gens en ville, mais beaucoup de place de parking vont être perdu, comment vont-elles vont être compensées ».*
Contributeur : *« Habitant de la rue montpelaz je me réjouis de ce projet et du dynamisme que cela apportera à cette rue abandonnée par la municipalité pendant longtemps. Les espaces verts du projet seront une bouffée d'air frais pour le quartier. Néanmoins, une question subsiste , comment allez-vous compenser la perte de la petite trentaine de places de stationnement perdues devant le trésor public et potentiellement perdues aussi au parking en terre du chemin des écoles. Il est très difficile de se garer en étant habitant du quartier les parkings du presbytère et le nouveau parking des sœurs étant déjà surchargés. Il faut absolument aménager du stationnement supplémentaire pour ne pas nuire à la fréquentation des boutiques de la rue Montpelaz et d'Hauteville, celles-ci étant déjà en difficulté. Il faut aussi penser aux nombreux parents qui déposent leurs enfants dans les 3 primaires et la maternelle et qui ne pourront plus se garer pour emmener leurs enfants à l'école sans se garer n'importe où. Merci pour vos réflexions sur ce sujet. »*
Contributeur : *« Rumilly est en pleine expansion urbaine. Il y a de plus en plus de constructions, d'habitations, ce qui a pour conséquence l'augmentation de la population et des véhicules. Il serait intéressant d'arborer la ville, mais également de penser au stationnement. Nous pouvons constater que le samedi pour aller au marché, il n'y a pas de place au centre-ville pour se garer en raison des habitants qui se garent en zone bleu pour tout le week-end. Les gens reviendront consommer en ville quand ils pourront se garer, c'est une évidence. »*
Contributeur : *« Le projet est pas mal mais comment font les résidents pour stationner au vu de la suppression de plusieurs places et du parking de la trésorerie ? »*

Contributeur : *« La suppression du parking place du trésor publique me parait pertinente pour ajouter un peu de vert dans cet espace très minéral, d'autant plus avec la proximité des écoles primaires aux alentours où la voiture peut être source de danger. »*
Contributeur : *« C'est un bon projet mais il ne faut pas oublier de laisser des places pour se garer déjà que cela est très compliquée et de plus en plus.. (habitante du centre-ville), cela est très bien de penser écologique mais il faut penser à tous les habitants, avec mon respect. »*
Auto-école les Carrés : *« Votre projet semble très joli ! Malheureusement n'ayant déjà pas suffisamment de places de parking pour nous stationner, nous sommes contraints de payer amendes, sur amendes !!!! La ville de Rumilly, ne fait pas d'effort pour comprendre notre position, nous avons nécessité de faire des roulements de véhicules entre chaque leçons.... et c'est contraventions sur contraventions ! alors trouvez nous une solutions ! si en plus vous diminuez le nombre de place, c'est la mort des commerces de proximité ! la finalité ne sera pas ce que vous espérez! nous peinons déjà dans les conditions actuelles, merci de ne pas les dégrader "encore" au profit d'un peu de verdure ! les gens ont besoin de se rendre dans les commerces, de se stationner, et nous en sommes directement impactés ! merci de bien vouloir prendre en considération notre point de vue. Peut-être que cette verdure, somme toutes très jolie, peut être réalisée ailleurs dans la ville ? »*
Contributeur : *« Félicitations pour le projet. Le projet concernant La place Ste Agathe à la place du Trésor Public et la rue des écoles est pertinent . »*
Contributeur : *« je suis propriétaire au 3 rue Montpelaz , je n'ai pas de garage, donc je gare mon véhicule sur le Parking du trésor public , si je n'ai pas ce parking, je serai contraint de me garer beaucoup plus loin, Déjà que résidant permanent, je suis contraint de descendre toutes les heures et demi pour ne pas avoir une amende car en zone bleu comment je vais faire ?? J'estime que je dois pouvoir avoir une place gratuite pour profiter pleinement de mon domicile sans avoir à descendre pour mettre le disque à jour »*
Contributeur : *« je suis artisan charcutier traiteur au 5 rue Montpelaz. Vous voulez supprimer les places de parking du trésor public, ou comptez-vous les remplacer sachant que le parking du forum est déjà complet. Il serait nécessaire de garder des emplacements pour des achats rapides dans la rue Montpelaz ainsi qu'aux organismes de l'état (caf-sécurité sociale-trésor public...). Il y a suffisamment d'espaces verts, et cela évitera des nuisances supplémentaires comme au Quai des arts auxquelles tous les gens se plaignent, ainsi que des déjections animales »*
Contributeur *: « ..que fait-on des parkings pour les commerces ; ils n'ont plus qu'à fermer ; merci la municipalité. »*
Contributeur *: « Pourquoi supprimer tous les parkings début de la rue Montpelaz- comment et surtout à midi, aller chez le charcutier Boursier. Pour se dépanner ? où aller ? si pas de parking, j'irai ailleurs. Dites plutôt que vous voulez que les commerces ferment. »*

Contributeur *: « plus de parking rue Montpelaz pour les commerces ! pourquoi détruire des commerces qui restent et qui peinent ! …faites plutôt ce qu'il faut pour que les commerces rayonnent et aient du parking à proximité. »*
Contributeur : *« laisser du parking pour la charcuterie Boursier et les commerces. Sinon ils n'ont plus qu'à fermer. »*
Contributeur : *« comment accéder aux commerces qui ferment les uns après les autres ; sans parking alentour c'est la mort du commerce local de proximité. »*
Contributeur : *« Je me permets de donner mon avis sur ce projet d'aménagement. Je ne suis pas contre l'apport de verdure dans le centre-ville, cependant, espérant le renouveau de celui-ci, je ne trouve pas grand intérêt quant à la suppression des places de parkings (notamment sainte-Agathe, Trésor public, rue Montpelaz à qui ne feront qu'aggraver le manque de fréquentation (je pense à de nombreux commerces qui vont en pâtir). De plus ayant été utilisateur du garage rue des Ecoles, je tiens à souligner l'importance et la grande utilité d'une place pour garer sa voiture, moyen de transport malheureusement principal de nos jours. »*
Contributeur : *« supprimer des parkings de proximité comme aux impôts est une grave erreur et surtout une menace pour les commerces existants. Des personnes qui comme moi habitent en ville marchent et font tout à pieds mais il faut être réaliste, la plupart des gens ne supporte pas être garé à plus de 50 m du lieu où ils vont. C'est une réalité qui doit être pris en compte pour tout sinon le projet ne servira à rien. On ne peut pas raisonner comme pour une ville comme Annecy ou les gens vont aller dans les commerces et flâner en même temps. A Rumilly ceux qui continuent d'acheter en ville font des achats pratiques mais rapides. »*
Contributeur : *« les commerçants vont encore perdre des clients car les gens ne marcheront pas jusqu'à chez eux. A l'heure actuelle, ils veulent tous se garer au plus près. ; et les anciens comment ils vont se rendre dans les commerces ?»*
Contributeur *: « Le projet trésor public (place piétonne) est super »*
Contributeur *: « Place du trésor public en zone piétonne, c'est très bien, en harmonie avec le reste (actuellement utilisée par les voitures des bureaux et des commerçants, non par les clients). »*
Contributeur *: « beaucoup d'arceaux vélos demandés ; stationnement interdit des 2 et 4 roues sur la place ; caméra demandé dont l'arrière du bâtiment »*
Contributeur : *« En mettant en place une zone de rencontre, envisagez-vous de dévier la circulation ? si oui par où*
Contributeur : *« Je suis favorable à une place piétonne »*
Contributeur *: « parking à conserver car sécurise la dépose scolaire et permet d'accéder au trésor public. Pour l'école Bailly, installer un abri bio-climatique pour les élèves.. »*
Contributeur *: « A minima (pour calmer les esprits) pourrait-on imaginer de Place de Trésor Public : Créer 2 à 3 places de stationnement, dédiées PMR, en aval des points de collecte, et en bataille facilitant le demi-tour et l'aller et le retour sur la voie unique, compte tenu du peu de circulation engendrée par ces places. Elles pourraient ainsi faciliter l'accès PMR au Trésor Public, à la Maison des Services et à l'école proche, sans nuire au caractère piéton de cette place. A ce titre la*

version 1 avec le retournement, imposant une circulation sur l'ensemble de ladite place, me semble contraire à l'objectif de sécurité souhaité. Cette version remet même en cause la non accessibilité à la rue Montpellaz. »
L'association AVRA précise : *« l'aménagement paysager autour de la place Sainte Agathe, la place du trésor public et la rue des Ecoles redonnera une nouvelle vie, avec développement des espaces verts, sécurisant ces espaces autour des groupes scolaires. Actuellement, une circulation importante des véhicules, surtout lors des entrées et sorties des écoles, est source d'insécurité pour les piétons. En fermant l'accès aux véhicules (sauf voirie et riverains) après la place de l'église, la circulation rue Montpelaz s'en trouvera améliorée, éliminant les véhicules de « passage », limitée aux seuls véhicules venant de la rue d'Hauteville. Cet aménagement, plus la liaison piétonne vers l'éco-quartier donnera une autre dimension à la vie de ce quartier : ouverture directe des écoles sur des espaces verts, aires de jeux et élimination des risques liés à la circulation.*
5 autres contributeurs s'opposent également à la suppression du parking.

2/ Réponses de la Commune :

- **Nouveau parking :**

➢ Les contributeurs outre, la question des stationnements sur la place du Trésor public, attirent l'attention sur la nécessité de prévoir de nouveaux stationnements. Cela appuie les objectifs de la municipalité de se doter d'un nouveau parking de proximité.

➢ La commune va programmer la construction d'un nouveau parking aérien en étages rue Salteur de manière à être en service fin 2023 et répondre, d'une part, au principe de compensation des places supprimées dans le présent projet, d'autre part, aux nouveaux besoins. Cela va permettre d'étoffer sensiblement les capacités de stationnement sur le centre-ville et plus particulièrement dans le secteur du centre historique.

➢ Une information sera faite à la population et aux commerçants sur ce projet de nouveau parking quand le dossier sera plus avancé.

- **Parking du Trésor public :**

➢ La suppression de la circulation entre la rue C. de Gaulle et la rue Montpelaz est acquise et, de ce fait, le parking sera en position d'impasse.

- La suppression du stationnement sur cette place a fait l'objet de beaucoup d'oppositions mais la piétonisation de celle-ci apparait très intéressante dans le cadre de la continuité des aménagements piétons débouchant de la rue des Ecoles. Ce principe d'espace piéton garde tout son intérêt à plus long terme.
- Toutefois, dans l'immédiat, compte tenu de la présence de bâtiments administratifs (Espace France Services) notamment et de l'absence de rue piétonne commerçante, et après réflexion et étude des alternatives, il est décidé de garder la place dans sa configuration actuelle, sans supprimer les places de stationnement. Seule une signalisation adéquate pourra être mise en place pour inciter les automobilistes à ne pas venir utiliser ce parking en impasse lors des entrées et sorties d'écoles.
- En outre, des bornes de contrôle d'accès seront mises en place pour les camions de livraison, collecte des déchets et services publics.

<u>Synthèse pour le bilan</u> :
En conclusion de l'analyse des questions et remarques sur la place du Trésor public :

- **Il convient de préciser d'abord que la commune va renforcer la capacité de stationnement dans le centre-ville par la création d'un nouveau parking.**
  - **En effet, la commune va programmer la construction d'un nouveau parking rue Salteur pour une mise en service imaginée fin 2023. Il s'agira d'un parking aérien en étages, largement ventilé, parfaitement intégré et respectueux des contraintes urbanistiques. L'objectif est de compenser les places supprimées par le présent projet, mais aussi de répondre aux nouveaux besoins et de rendre plus attractif le centre-ville. Cela va permettre d'étoffer sensiblement les capacités de stationnement sur Rumilly et notamment dans le secteur du centre historique.**
  - **Une information sera faite à la population et aux commerçants sur ce projet de nouveau parking quand le dossier sera plus avancé.**

- **Concernant la place du Trésor public,**
  - **Pour le moment, la configuration actuelle de la place est conservée, sans suppression des places de stationnement.**

- **Les bornes de contrôle d'accès, du fait de la mise en impasse sauf livraisons et services publics seront positionnées en fonction des contraintes.**
- **Une signalisation adéquate pourra être mise en place pour inciter les automobilistes à ne pas venir utiliser ce parking qui va se retrouver en position d'impasse lors des entrées et sorties d'écoles.**

4/ La place Sainte-Agathe :

Le projet consiste à supprimer les gardes corps et jardinières massives en installant, à la place, des gradins qui permettent de lier la partie sur dalle de la place Ste Agathe et la rue d'Hauteville tout en évoquant la nouvelle ambiance de la rue des écoles ; il est prévu un traitement de la chaussée pour diminuer la vitesse en abordant la place.

a/ Aménagement de la place

Il y a quelques observations sur la réduction des places de stationnement et l'aménagement de la place.

1 / Points abordés, remarques, observations, questions :

Contributeur : *« c'est un beau projet pour rafraichir la place Sainte-Agathe. J'espère que la vidéo-surveillance fera partie du projet car beaucoup de problème sur cette place, bruit des jeunes .. »*
Contributeur : *« modifier la place sainte-Agathe qui est récente et en bon état serait un gaspillage d'argent public ! »*
Contributeur : *« non à la suppression de stationnement place sainte-Agathe »*
Contributeur : *« fermer par un portail entre le Cassoton et l'entrée du 9 rue d'hauteville »*
Contributeur : *« la place possède déjà un bel espace piéton sécurisé et conserver les places en épis, plus sécurisant et plus de stationnement que parallèle à la route ».*
Contributeur : *« Place Sainte Agathe : Créer dès la fin de l'emmarchement projeté, 4 à 6 places dont 2 dédiées PMR, les autres gérées par des bornes d'arrêt minute permettant de contrôler leurs temps d'occupation prédéfinie ; Aussi en bataille pour faciliter le demi-tour et permettre l'aller et le retour sur la rue d'Hauteville jusqu'au passage de l'Eglise, au cas où la rue Montpellaz deviendrait ponctuellement ou même définitivement piétonne* ».
Contributeur *: « refaire l'enrobé devant le Cassoton ».*
Contributeur : *« la modification de la place Ste-Agathe rendra enfin un peu de beauté à l'horrible immeuble.. »*

Contributeur : *« vous allez abattre 4 beaux arbres pour cette opération. Au printemps j'adore voir leurs floraisons, leurs fleurs au si belles couleurs. Ce sont les mêmes qui ont été coupés place de l'Eglise et remplacés par des arbres si quelconque. »*

2/ Réponses de la Commune :

- Le principe de mettre quelques stationnements linéaires côté voirie pour ne pas gêner la lecture de la place est conservé.
- Le principe de réaliser une ouverture de la place sur la route d'Hauteville sans toucher à la structure de la place tout en améliorant son aspect esthétique est retenu.
- Il n'est pas prévu de fermer le passage couvert en direction de la rue de l'Eglise.
- Il n'est pas possible de conserver tous les arbres dans les aménagements ; un seul arbre peut être sauvegardé ; d'autres arbres seront replantés.

b/ La circulation de la rue d'Hauteville

1 / Points abordés, remarques, observations, questions :

L'association AGIR précise **: «** *Il aurait été intéressant d'étudier la possibilité de piétonniser la rue d'Hauteville : cette rue, particulièrement pentue, demande une forte accélération aux véhicules qui l'empruntent aujourd'hui. Cette forte accélération génère des nuisances sonores et une pollution importante. La pose d'un ralentisseur en bas de cette rue, tel que prévu dans le projet, ne fera qu'accentuer ce phénomène. Il paraitrait donc pertinent d'envisager la piétonisation de cette rue. Les véhicules emprunteraient alors la place Grenette, la place Croisollet et la rue Charles de Gaulle pour retrouver ensuite la rue Montpelaz (sous réserve de maintenir cette dernière circulée). Ce schéma de circulation suppose de maintenir la circulation de véhicules au niveau de la place du trésor public. L'accès au parking souterrain de la place Ste Agathe pourrait être maintenu en ne laissant qu'un accès limité aux riverains. »*

L'association Rumilly une autre ambition : *« Ne serait-il pas plus pertinent de piétonniser la rue d'Hauteville ? Ralentisseur problématique = augmentation du bruit, rue pentue polluante et bruyante. Contrainte avec accès au parking souterrain ? Possible avec accès limité aux riverains. »*

Contributeur *: « voiture très bruyante moto scooter en accélération : ne mettre que l'accès riverain ».*

2 / Réponses de la Commune :

- Le maitre d'œuvre a bien pris en compte le phénomène d'accélération en prévoyant un plateau ralentisseur. Celui-ci dissuadera en amont les automobilistes d'accélérer puisqu'ils devront du coup freiner en abordant le plateau. Le bas de la rue au-delà de la rue de l'Eglise est hors périmètre du projet. Une réflexion aura lieu ultérieurement dans le cadre du plan de circulation.
- Dans le projet, la commune crée un mode doux structurant direct entre le secteur de l'église et la place d'Armes de manière à favoriser ce passage plutôt que celui par l'axe place d'Armes / Montpelaz / Hauteville.

<u>Synthèse pour le bilan</u> :

En conclusion de l'analyse des questions et remarques sur la place Sainte-Agathe :

- **L'aménagement de la place concernera son ouverture sur la rue d'Hauteville, les revêtements de surface et le mobilier.**
- **Une rencontre sera organisée avec la copropriété Sainte-Agathe pour préciser les aménagements.**

5/ La rue des Tours

Le projet consiste en l'enfouissement des réseaux aériens dans un premier temps. L'aménagement définitif de la voie sera fait une fois l'opération de construction sur l'ilot des Tours bien avancée.

- Comme évoqué dans les propos introductifs du bilan, l'opération actuelle ne porte plus que sur l'aménagement des espaces publics. Pour le programme de constructions sur l'ilot des Tours, il conviendra de relancer une concertation spécifique. Les deux opérations ne sont pas déconnectées l'une de l'autre et doivent pouvoir s'enchainer facilement. La commune maintient son objectif de faire une opération de renouvellement urbain pour intégrer ce site au centre-ville.

Pour autant, il peut être intéressant de voir les observations éventuellement émises sur l'aménagement de l'ilot.

- **Accès / circulation pour futures constructions**

1 / Points abordés, remarques, observations, questions :

Contributeur : *« comment comptez-vous régler le stationnement des propriétaires habitant rue Montpelaz et rue des Tours pour lesquels vous supprimez les stationnements actuels »*
Contributeur : *« comment comptez-vous aménager le quartier des Tours. La DUP est-elle toujours envisagée ? »*
Contributeur : *« le carrefour entre la place Joffo,, le chemin des Ecoliers et la rue des Tours fait cohabiter les scolaires et les résidents de la rue des tours. Comment allez- vous faire pour assurer la sécurité des uns et des autres et réduire le nombre d'accidents / incidents entre les flux qui se croisent, l'accès aux nouveaux logements ; allez-vous mettre des plots de circulation à l'entrée de la rue des Tours. »*
Contributeur *: « Je ne sais pas encore ce qui est prévu au niveau de l'ilot des tours mais si projet immobilier il faudra considérer le quartier comme privé si vous voulez que les gens viennent et surtout restent dans le quartier : il faudrait faire une entrée, une sortie avec une barrière ou un plot amovible avec badge pour les résidents ; sinon ce sera à nouveau du parking sauvage comme c'est actuellement le cas (par les commerçants du quartier, les parents aux horaires d'école, …* *C'est la première qui fait fuir les habitants des centres villes. Des places non réservées en zone limitées dans le temps.* *De plus je propose que la mairie ou le promoteur fasse des garages types box extérieurs qui seraient vendus ou loués aux résidents actuels qui vont perdre le leur avec les travaux prévus. Ou alors prévoient au moins une place de parking privative pour les anciens habitants des tours qui sont au bord du futur projet. On sait très bien que le nombre de place prévu dans les constructions neuves est insuffisant avec les besoins réels : souvent une seul place de parking pour des T3 ou T4 avec un garage qui sert plus en général de stockage que de parking. Et cela risque d'augmenter encore le nombre de personnes garées n'importe comment. »*
Contributeur *: « nous voulons des places de stationnement gratuites pour les personnes qui habitent la cour Pérolini ; d'un lieu privé vous voulez faire un lieu public. J'estime que nous avons droit à quelques aménagements d'autant que le prix d'achat actuellement proposé de mes biens n'est pas acceptable. »*
Contributeur *: « ce projet parait très bien. Surtout lorsqu'on a donné un coup d'œil à la friche existante, impensable en pleine ville entre la rue Montpelaz et la rue des Tours. Je pense que beaucoup de rumilliens ne connaissent pas cette zone de belle superficie laissée dans un état pitoyable par leurs propriétaires . »*

Le CAE dans son avis précise : *« Il serait également souhaitable de créer un parc de stationnement souterrain public d'une cinquantaine de places sous les constructions à venir. Cette contrainte pourrait être insérée au niveau de la consultation des promoteurs à venir (type parking du Forum)… « concernant la sécurisation des flux de véhicules le projet prévoit le maintien de la rue des Tours en sens unique. Or, le projet d'aménagement va entrainer une augmentation du flux sur cette rue puisque ce sera la seule rue donnant accès aux constructions à venir en cœur d'ilot. Le débouché de cette rue sur la rue Montpelaz est très dangereux avec aucune visibilité possible et des risques de collision avec les voitures mais aussi avec les cyclistes et piétons. Il nous semble primordial de revoir ce point.*

Nous proposons le passage à double sens de la rue des Tours (élargissement du côté du cœur d'ilot) et la mise en place d'une simple liaison piétonne sur son débouché sur la rue Montpelaz. Ceci pourrait permettre de faire également des économies en ne faisant pas la percée piétonne (cf proposition de plan ci-dessous). »

Christine Boisset-Passicos pour la liste Rumilly une autre ambition : « *Aménagement rue des Tours : Est-ce que les propriétaires seront ou ont-ils été entendus ? L'association des amis des Tours a-t-elle été contactée ? »*

2/ Réponses de la commune :

- Les propriétaires ont bien été rencontrés.
- Comme précisé dans le dossier, l'aménagement de cet ilot fera l'objet d'une concertation ultérieure distincte mais l'acquisition de cet ilot est toujours prévue par la commune pour le réintégrer au tissu urbain. La négociation amiable avec les propriétaires se poursuit et une procédure de DUP sera effectivement lancée prochainement.
- L'opération d'aménagement ne porte pas sur l'ilot des Tours. La commune va travailler sur la définition d'un programme de construction qui prendra en compte la question des accès aux constructions et la question des stationnements nécessaires au projet. Il n'est pas envisagé de faire un parking public sur une partie de l'ilot d'autant qu'il existe déjà un autre projet de parking public de proximité (voir en point 3 susmentionné) et il existe des parkings publics très proches (Joffo, Maison des Associations, Quai des Arts, Forum). La création d'un parking public à l'arrière de la rue Montpelaz n'est pas justifiée car il amputerait une partie de l'assiette de construction et le risque serait que les places soient vite occupées par le stationnement résidentiel, étant peu visibles d'un axe de passage.

- **Les jardins partagés :**

1 / Points abordés, remarques, observations, questions :

La même association « Rumilly une autre ambition » dit *: « Dans ce secteur, vers l'immeuble Beausoleil et à proximité du projet d'un futur écoquartier, la surface disponible (250/300 m2) parait trop limitée pour la création de jardins partagés. Se pose aussi la question de la qualité du sol, actuellement parking donc potentiellement pollué, pour une telle destination. Nous pensons qu'il serait plus approprié d'y prévoir un parc végétalisé avec de grands arbres, par exemple, et/ou des jeux d'enfants. »*

2/ Réponses de la Commune :

- Il semble prématuré de prévoir une zone de jardins partagés alors qu'on ne connait pas à ce jour précisément le projet immobilier et qu'il convient d'abord de bien caler l'emprise du mail piéton structurant sur le chemin des Ecoliers reconfiguré. Donc la destination de cet espace en jardins partagés n'est pas confirmée. Le choix de l'affectation se fera ultérieurement dans le cadre du programme de renouvellement urbain sur l'ilot.

Synthèse pour le bilan :
En conclusion de l'analyse des questions et remarques sur la rue des Tours :

- **Comme déjà évoqué, la commune relancera une concertation pour l'aménagement de l'ilot des Tours mais l'objectif de faire une opération de renouvellement urbain est toujours d'actualité.**
- **La proposition de jardin partagé au droit du chemin des Ecoliers n'est pas retenue pour le moment tant que le programme de construction sur l'ilot n'est pas défini.**
- **Le statut de la rue des Tours, la question du sens de circulation sera vu dans le cadre de l'élaboration du programme de renouvellement urbain.**

6/ Le jardin des Ecoliers

Le projet consiste en la création et la mise en valeur d'espaces verts, liaison piétonne en direction de l'esplanade vers la rue des Sœurs de l'hôpital.

- **La question de l'emprise du projet sur les abords de la copropriété Beausoleil**

1 / Points abordés, remarques, observations, questions :

Les copropriétaires de la résidence Beausoleil impacté par le projet ont fait remarquer leur opposition à une emprise sur leurs espaces privatifs ne voulant pas qu'un passage piéton passe au raz de leurs fenêtres et que leurs espaces verts soient trop amputés.

Conseil syndical de la copro Beausoleil : *« en qualité de conseil syndical, et pour faire suite au débat qui ont eu lieu lors de l'assemblée générale de la copropriété du 27 mai 2021, nous souhaitons apporter la position des copropriétaires sur l'opération d'aménagement du secteur. Le projet ..impacte fortement la copropriété :* - *création d'un passage dans la parcelle de la copropriété, situé en pied de bâtiment* - *redéfinir les limites de la copropriété* - *créer un parc central agrémenté de jeux et de prairies dans l'actuelle espace vert de la copropriété.* *Ces différents aménagements seront sources de nuisances sonores et de perte de tranquillité pour les résidents de la copropriété (circulation rapprochée du bâtiment). Ils conduisent également à la perte de la maitrise foncière d'une partie importante du terrain de la copropriété. En conséquence, les propriétaires sont opposés au projet d'aménagement tel que présenté dans le dossier de concertation. Ils souhaitent qu'un nouveau projet soit étudié sur ce secteur en concertation avec les propriétaires afin de réduire de façon notable l'impact au niveau de la copropriété. Comptant sur vous pour la prise en compte de notre position et de notre proposition. »*
Contributeur : *« Propriétaire à la résidence Beausoleil, et comme évoqué lors de notre rencontre du 23 mars avec Mr le Maire et le conseil syndical des copropriétaires, nous ne sommes pas favorables à céder notre parc/jardin actuel pour qu'il devienne le jardin des écoliers et surtout voir une voie écolière à seulement quelques mètres sous nos balcons en façade. Je vous signale que de nombreux véhicules non autorisés passe déjà sur la voie écolière actuelle (2 roues motorisés), donc il est impensable de les voir passer sous nos balcons la voie serait à 6 ou 7 m du bâtiment).Nous avons orienté le débat plutôt sur un agrandissement de la voie écolière actuelle en prenant quelques mètres de notre parc. Nous avons convenu également de clôturer définitivement le passage Beausoleil qui sera exclusivement réservé à l'accès aux garages. Nous pensons qu'une seule voie plus large pour l'accès aux écoles, est suffisante et entrainera des coûts de fonctionnement moindre que de 2 voies à seulement quelques mètres l'une de l'autre, cela n'était pas cohérent. »Il est en effet inacceptable de nous retirer notre parc pour le transformer en jardin public, et surtout aménager un passage des écoliers seulement à quelques mètres sous nos balcons. »* . *« Nous avons proposé d'agrandir le passage des écoliers actuel soit en cédant (à négocier) 2m de terrain coté clôture/haie actuelle, ou mieux encore pourquoi ne pas agrandir en utilisant le terrain du parking temporaire puis quelques mètres sur la cour de l'école afin d'avoir un passage piéton écolier et la vélo-route future. Pour quoi créer des voies en double qui partent et arrivent aux mêmes destinations ? ! pensez aussi au cout de l'entretien de ces voies.Suite à notre AG du 27 mai, je vous informe que l'ensemble des propriétaires sont contre le projet initial présenté sur vos plans. (24 propriétaires/24) »*

Contributeur : *« Propriétaire d'un appartement dans la résidence Beausoleil, je suis totalement contre le projet concernant le fait de faire de notre parc de la résidence un jardin public et une voie cyclable »*
Contributeur : *« Étant moi-même copropriétaire de la résidence Beausoleil, je partage la décision du conseil syndical émise le 16 mars dernier lors de la réunion avec le maire de la Ville de Rumilly, à savoir : l'opposition à l'aménagement d'une voie publique au pied de mon immeuble et d'un espace de jeux sur notre espace vert actuel »*
Contributeur *: « Beausoleil, enlever le parc de l'immeuble pour 1 passage baisse la valeur des appartements »*
Contributeur : *« 2) Je suis opposée (tout comme le syndic de mon immeuble) à la création du jardin partagé là où nous, habitants de la résidence, bénéficions de notre espace vert. Le projet va-t-il être abandonné si une majorité des habitants de la résidence s'y oppose ?* *1) J'ai cru comprendre qu'il était question de fermer (murer ?) la sortie du passage entre les garages et la résidence en direction de l'école de musique. Je ne comprends pas l'utilité : quotidiennement, des personnes l'empruntent, dont les habitants de la résidence. Quel est le but de cette fermeture ? »*
Contributeur : *« Ayant vu le projet concernant le nouveau passage des Ecoliers, je m'oppose à celui-ci étant donné qu'il se situe sur une propriété privée où il entrainerait des nuisances sur la copropriété Beausoleil. Je ne comprends pas pourquoi créer un autre passage des écoliers alors qu'il y en déjà un à proximité. Ce projet entrainerait la disparition de plus de la moitié de l'espace vert de la copropriété ».*
Contributeur : *« je demande la suppression de ce nouveau passage des Ecoliers pris sur la parcelle privée …il suffit d'améliorer le passage déjà existant. »*
Contributeur *: « je suis propriétaire d'1 appart immeuble BEAUSOLEIL* *Il n'est pas acceptable pour la copro BEAUSOLEIL de perdre ses espaces verts privatifs et de se retrouver avec une voie piétonne ou la vélo route sous ses fenêtres .* *Vous nous parler de séparation arborée mais que diront les habitants du rdc et du 1er étage qui auront la vue bouchée par les arbres à 2.99 m de la façade . Il n'y aura mème plus le recul nécessaire pour installer les nacelles des déménageurs !!!* *Combien perdrons nous financièrement en cas de revente à cause de la perte de nos espaces verts privatifs !!!* *Qui empêchera les scooters ou autres engins à moteur d'emprunter la nuit ou le weekend cette voie et de perturber notre bien-être ?? on connait déjà suffisamment d'incivilités dans le passage des garages !!!* *Lors de la réunion de concertation avec Mr Heison nous lui avons proposé de céder la largeur de la haie ouest afin de faire passer cette future voie vélo et ainsi préserver au maximum notre espace vert, solution qui lui a paru intéressante et dont il a promis de tenir compte . Cela permettrait de jumeler en voies séparatives le passage des écoliers et la vélo route et de faire des économies d'éclairage et d'entretien et de préserver notre propriété .* *En conclusion , la nature en ville on l'a, on veut la garder !!!*

Remarques personnelles sur le marché d'appel d'offres : lors de l'appel d'offres de l'aménagement de l'ilot rue des tours /rue Montpellaz l'ensemble immobilier le Beausoleil était hors du périmètre d'étude. *Comment peut-il se retrouver dans le projet sans nouvel appel d'offre ??? le marché d'avant-projet n'est plus le même que le marché d'appel d'offre ! »*
Contributeur : *« suite AG de la copropriété, il me parait anormal de prendre une largeur de 2,50 m sur le jardin de la copropriété et de détruire la haie existante ce qui entrainera probablement l'abattage des arbres situés sur la pelouse. Ce terrain dont la ville a besoin pour élargissement du chemin des Ecoliers afin de constituer un passage piéton et une piste cyclable pourquoi ne serait-il pas pris de l'autre côté de ce chemin sur la parcelle appartenant à la ville. Cela entrainerait de couper l'angle d'une surface minimale dans la cour maternelle pour rejoindre directement la rue des Ecoles. Cette solution a mon avis présente le double avantage 1- le maintien du jardin avec sa verdure, 2- le coût des travaux moindre (pas de destruction et de replantation de haie). La quasi-totalité des co-propriétaires seraient d'accord sur cette solution et n'entrainerait pas de conflit. »*
Contributeur : *« pas d'accord avec les aménagements avec récupération des espaces verts de l'immeuble. Contre aussi le passage des écoliers au raz de la porte d'entrée »*
Contributeur : « contre l'idée de couper la parcelle, logements en pignon avec nuisances sonores. Mieux de racourcir la cour de l'école pour la voie cycle. »
Contributeur : *« Pour cet aménagement, la haie te la pelouse seront détruites, une ineptie !! »*
Contributeur : *« Notre espace vert, certes privé, apporte sa contribution, à ce joli projet que vous avez lancé. Notre tranquillité est en jeu. Je souhaite conserver ce petit morceau de verdure qui nous coupe des passages.* *De plus, si je ne me trompe, vous avez le projet de faire un jardin aménager rue des écoles, ce qui est un emplacement idéal : pas de voiture ni de maison trop près. Notre espace vert, certes privé, apporte sa contribution, à ce joli projet que vous avez lancé. Notre tranquillité est en jeu. Je souhaite conserver ce petit morceau de verdure qui nous coupe des passages.* *De plus, si je ne me trompe, vous avez le projet de faire un jardin aménager rue des écoles, ce qui est un emplacement idéal : pas de voiture ni de maison trop près.* »
Contributeur : *«..au détriment d'espaces Végétaux existants et au calme d'une copropriété cela nous parait inconcevable!!!!* *Pourquoi détruire notre haie qui est entretenue depuis de nombreuses années à nos frais, qui a résisté à des canicules, réduire notre espace vert pour y créer un lieu d'agitation et d'amusement qui nuira à notre vie de tous les jours de notre copropriété ».*
Contributeur : *« Il faut garder l'espace vert de la copropriété Beausoleil ».*

2/ Réponses de la Commune :

- Au cours des études, il est apparu intéressant d'agrandir le périmètre d'aménagement pour englober le terrain à l'Ouest de l'immeuble Beausoleil afin d'avoir un cheminement modes doux plus direct dans l'axe du passage plus au Nord créé dans l'opération le Forum sur le site de l'ancien hôpital et sans escaliers contrairement au chemin des Ecoliers. En outre, cela permettait d'étoffer la trame verte du projet à terme en replantant des espèces végétales à développement et enfin, de cette manière en ouvrant sur l'Ouest, il était possible de fermer le passage public côté Est le long des garages de la copropriété.
- La commune entend les observations des copropriétaires qui peuvent se sentir lésés par l'appropriation, par la commune, de la totalité de leur espace vert.
- Après étude sur un projet alternatif, Il est décidé de limiter l'emprise du projet sur le terrain de la copropriété afin de ne prendre que la pointe Sud-ouest du terrain ; cela permettra, d'une part, d'améliorer la visibilité en reculant la haie de la copropriété, d'autre part, de mieux insérer les modes doux dont vélo-route, et enfin de de créer une perspective, un cône de visibilité plus important à partir de la place Joffo / café des sports sur ce mail structurant.
- Une concertation entre la copropriété, le maitre d'œuvre et la ville sera organisée.

<u>Synthèse pour le bilan</u> :
En conclusion de l'analyse des questions et remarques sur le jardin des Ecoliers :

- **L'emprise du projet sur la copropriété sera limitée afin de ne prendre que la pointe Sud-ouest du terrain ; cela permettra, d'une part, d'améliorer la visibilité en reculant la haie de la copropriété, d'autre part, de mieux insérer les modes doux dont vélo-route, et enfin de de créer une perspective, un cône de visibilité plus important à partir de la place Joffo / café des sports sur ce mail structurant.**
- **Le périmètre de l'opération d'aménagement sera ajusté en conséquence.**
- **Une concertation entre la copropriété, le maitre d'œuvre et la ville sera organisée.**

7/ le passage piéton

Il s'agit de la création d'un passage piéton couvert entre la rue Montpelaz et l'ilot à construire rue des Tours en fonction du projet de construction et permettant de restructurer les étages en 2 grands logements en triplex. La question de faire ou non cette liaison piétonne se posait encore pour la municipalité au moment de la concertation. En effet, cette liaison piétonne, dépend des orientations de constructions sur l'ilot des Tours et est assez proche de la rue des Tours. Il était précisé que cette décision de faire ou non cette liaison piétonne serait prise à l'issue de la présente phase de concertation.

1 / Points abordés, remarques, observations, questions :

Contributeur : *« prévoir avec les propriétaires concernés par les éventuels travaux, un constat avant et après travaux contradictoire. Préserver l'escalier à vis sur la maison Coudurier. »*
Contributeur : *« J'habite 17 rue Montpelaz et je suis propriétaire d'un appartement directement mitoyen avec la création du passage piéton. Je suis 100% pour ce projet, qui redonnera vie à la rue Montpelaz, mais j'émets quelques réserves. Vu l'âge avancé de notre bâtiment (17 rue Montpelaz, au-dessus du magasin "aux couleurs d'Afrique"), n'y a t'il pas de risque concernant le résistance structurelle du bâtiment et de le toiture ? Si les deux bâtiments mitoyens sont détruits pour créer ce passage piéton, notre façade sera "nue", avez-vous prévu de faire un ravalement ? »*
Contributeur : *« Je ne vois pas l'intérêt du passage piéton. »*
Contributeur : *« je vous signale que la percée « maison Coudurier » va détruire un mur historique clôturant ladite propriété avec la cour Pérolini ».*

Avis ABF : *« J'ai noté avec satisfaction l'évolution du projet notamment par la minimalisation de l'impact du cheminement créé entre la rue Montpelaz et le futur quartier des Tours. La préservation du tissu urbain, par le ménagement d'une simple traboule ma parait être la solution à retenir. »*

Avis CAE *:* *« Nous proposons le passage à double sens de la rue des Tours (élargissement du côté du cœur d'ilot) et la mise en place d'une simple liaison piétonne sur son débouché sur la rue Montpelaz. Ceci pourrait permettre de faire également des économies en ne faisant pas la percée piétonne (cf proposition de plan ci-dessous). »*

2/ Réponses de la Commune :

- La commune n'envisage plus de faire la traboule compte-tenu de la présence de la rue des Tours très proche qui permet déjà une liaison piétonne ; seule une rénovation des 2 bâtiments (où se faisait la traboule) est envisagée et la commune organisera la continuité piétonne par la rue des Tours.

<u>Synthèse pour le bilan</u> :

En conclusion de l'analyse des questions et remarques sur le passage piéton :

- **L'option de traboule est abandonnée ; seule la rénovation des bâtiments est envisagée à terme.**

<u>8/ Le belvédère</u>

Il s'agit de la création d'une placette-belvédère couverte côté ouest de la rue Montpelaz donnant sur la vallée de la Néphaz, et se prolongeant par un escalier rejoignant la rue des Remparts. Il était précisé dans le dossier de concertation, que La question de faire ou non cette placette-belvédère se pose encore actuellement pour la municipalité. Il était précisé que cette décision de faire ou non cette placette-belvédère serait à prendre à l'issue de la présente phase de concertation.

1 / Points abordés, remarques, observations, questions :

Certaines personnes sont plutôt opposées au projet :

Contributeur : *« Je suis tout à fait opposée à la percée Est n°8 »*
Contributeur : *« Quel est l'intérêt de cette placette belvédère dans une rue non commerçante , non touristique , où les gens ne s'arrêtent pas? . pour réinsérer cette rue dans la trame urbaine , il faut commencer à recréer un parc de logements attractifs qui redonnent envie aux familles de venir habiter au centre ville . »*
Contributeur : ***«*** *Je ne vois aucun intérêt à faire un belvédère au milieu de cette rue Montpelaz, ce sont des frais inutiles. Dans cette rue déserte depuis des années, pour moi, la seule solution c'est de réhabiliter ces maisons mitoyennes en*

faisant des appartements modernes avec le confort sur 3 étages. On ne va pas s'arrêter au milieu de la rue pour aller au belvédère ??? *J'espère que ce projet sera abandonné, il ne présente aucun intérêt.* *Toute la rue Montpelaz doit être réhabilitée en appartements, logements ou autres. La demande de logement est très forte. »*
Contributeur : *« Mon cher belvédère, tu t'es vu propulsé rue Montpelaz, mais que viens-tu faire ici ? pour la vue ? Bof ! pour visiter la rue des remparts ? Bof ! rien de très intéressant. Ta mise en place, et ton escalier dans le jardin : cher , très cher belvédère ! Rue Montpelaz , témoignage historique , reste entière , mais rénovée , habitée et vivante. Rumilly et l'Albanais t'apprécierons comme tu le mérite...Tiens ! pas loin, l'avenir : la Chapelle des Bernardines ! »*
Contributeur *: « Beau projet pour le centre de Rumilly !* *Pour nous, nous avons une demande de changement pour le belvédère qui nous le pensons aurait moins d'intérêt que de réhabiliter la chapelle des Bernardines que nous avons visitée. Elle fait partie de notre patrimoine avec toute son histoire et mérite bien une rénovation. En plus d'être une magnifique bâtisse, elle pourrait servir pour diverses manifestations: expositions, conférences, lieu de rencontres pour les jeunes et une grande partie de la population....* *A notre avis plus bénéfique que juste un point de vue depuis le belvédère. »*
Contributeur : *« Tout d'abord je me félicite qu'un projet soit né en vue d'améliorer la rue Montpelaz et la rue des Tours. Globalement le projet est satisfaisant néanmoins un volet me choque, c'est la démolition d'une maison pour y faire un belvédère. Cette maison est habitée, donc exproprier des habitants, qui peut-être vivent dans cette maison depuis très longtemps, et y sont attachés me semblent inappropriée surtout pour y faire un belvédère qui parait loin d'être indispensable, j'en évoquerai les raisons plus loin. Mettons-nous à la place de cette famille !! Maintenant je me pose la question de la plus-value d' un belvédère dans cette rue. Actuellement comme de nombreux recoins dans Rumilly, ces lieux sont squattés par des personnes peu fréquentables voire qui se livrent à des trafics quelconques. La police municipale et la gendarmerie ont déjà du mal à y faire face, alors pourquoi ajouter des lieux qui manifestement serviront à ce type de rassemblement ??? le coût de ce belvédère nous a été confirmé ce jour par les animateurs du stand sur le marché, 400 000 euros juste pour la démolition, il faut donc rajouter l'achat de la maison à démolir, dont le prix n'est pas encore fixé puis l'aménagement paysager et enfin l'entretien. Au bas mot on peut s'orienter sur la somme de 1 200 000 à 1 500 000 euros. »*
Contributeur : *« belvédère construit sur fortification de la ville (histoire, enlever 2 maisons pour un regard, cela vaut-il l'expropriation, non ouverture sur les jardins : il y a déjà la rue des Tours. »*
Contributeur : *« Un autre point me laisse perplexe, il s'agit du projet de belvédère de la rue Montpelaz pour 2 raisons, en premier lieu son coût au regard du bénéfice escompté : 400 000 euros uniquement pour le belvédère sans compter l'acquisition d'une parcelle dont le ville n'est pas propriétaire, l'aménagement des jardins et l'entretien c'est énorme ! Ce point n'est pas sans rappeler le jardin de la honte qui se trouve en face de la Poste. Le précédent maire avait parlé du jardin*

qui n'a pas de prix, malheureusement il en a un et il est prohibitif. Evitez de refaire la même erreur. *- en second lieu son utilité en tant que lieu de lien social : ce jardin deviendra une zone de non droit à l'image du jardin de la rue des remparts saccagé et occupé par des personnes désœuvrées. Résultat : des dégradations non réparées à ce jour et une quasi impossibilité de se promener en paix pour des femmes seules.* *Certains parlent de la vue sur la Néphaz : les vieilles familles de Rumilly rigolent, la vue sur la Néphaz par un jour de pluie ou un jour sans soleil, c'est à dire environ la moitié de l'année, incite plus au suicide qu'à la rêverie romantique… »*
Contributeur : *« Rue Montpelaz ; pourquoi faire une trouée côté Néphaz ? pourquoi dans ce cas n'avoir pas exigé une trouée au milieu de l'immeuble l'Impérial avenue Gantin. Cette trouée sera un endroit idéal pour u laisser des « choses » à jeter, les mégots ou autres, sans parler des vessies à soulager. Et de plus, n'est-pas enlever du caractère à cette rue ?*
Contributeur : *« pourquoi démolir des maisons pour faire un belvédère alors que pour un coût proche, on peut accueillir 3 ou 4 familles »*
Contributeur *: « Je ne pense pas qu'une ouverture dans la rue Montpelaz pour rejoindre la rue des tours soit et nécessaire et judicieux. En effet, cela risque plutôt de faire un petit couloir potentiellement squatté au vue des bancs et de l'aspect « en retrait » du lieu .* *De plus, si la rue des écoles ainsi que la rue des tours sont rendues plus « accueillantes », cette « traboule » n'aura aucun intérêt pratique. Actuellement la rue des tours est mal éclairée, peu attractive voire effrayante la nuit mais cela sera revu avec le réaménagement et donc sera sans doute plus utilisée. Les 2 rues mènent déjà au même endroit donc quel est l'intérêt ?* *Enfin, je suis la maison qui serait le long de cette traboule et si elle venait à être créée, je souhaiterais vivement que le mur qui sépare soit conservé pour que la cour de notre copropriété reste privée et non accessible au public. »*
Contributeur *: « Par contre le projet du passage à l'ilot des tours et la placette Eco-musée ne semble pas réaliste s'il ne s'inscrit pas dans le projet immobilier de l'ilot des tours. »* *Selon la rumeur publique la municipalité précédente a fait l'acquisition de biens immobiliers dans la rue Montpelaz et Selon la presse locale la municipalité ne serait pas propriétaire des biens pour réaliser le passage et la placette. Est- ce bien raisonnable surtout que cela représente le montant le plus élevé du budget du projet »*
Contributeur : *« Risque de rassemblement de la délinquance. Tôlerie déployée en toiture qui prétend mettre en valeur un patrimoine médiéval. Détruire des maisons sur les remparts, c'est détruire un ensemble remarquable… coût important »*
Avis AVRA précise *: « Quant à l'aménagement de la rue Montpelaz, nous sommes opposés aux percements à l'étude (belvédère et passage). Il semble que cette rue à caractère « médiéval », doit garder son identité…Il faudrait conserver le charme de ces maisons aux façades étroites qui symbolisent les us et mœurs des habitants pendant des siècles, alliant le caractère résidentiel et commercial de cette rue. Les deux ouvertures prévues dans le projet semblent préjudiciables à la tranquillité des riverains et sources de de fortes difficultés de gestion des espaces ainsi crées. Notre réflexion nous amène*

à nous poser la question : quel est l'intérêt de la ville, de classer une partie de cette rue en zone préemptable, faisant ainsi fuir les futures acquéreurs ? Il faudrait au contraire, encourager à vendre des biens à des particuliers, avec obligation de restaurer le logement y compris les façades. »

Avis Abf : *« Comme vous le savez, je reste toujours très dubitative pour la percée côté Néphaz, où la démolition d'une ou deux maisons du faubourg s'apparenterait à une véritable mutilation dans cet ensemble, pour générer un espace public qui serait largement déprécié par les héberges aveugles des immeubles mitoyens. En tout état de cause, il apparait crucial pour le devenir de cette rue d'impulser ou inciter la restauration des maisons de villes existantes (s'étant révélées au cours de l'étude patrimoniale de grande qualité d'habitat), parallèlement au présent projet d'aménagement. »*

- Au vu de cet avis, même si l'Abf n'est pas favorable sur cette percée, on note qu'il ne s'oppose pas à cet aménagement en attirant l'attention sur les pignons aveugles au droit des bâtiments dégagés.

D'autres personnes sont soit favorables soit ouvertes au projet en posant des questions ou faisant des suggestions comme d'aligner les percées **:**

Contributeur : *« La création d'un belvédère donnant vue et accès sur les remparts est une idée que j'ai toujours défendue, depuis 1990.* *Cette fenêtre apportera un espace de vue agréable et un point de fixation pour les passants.* *La verrière est aussi un point positif (abri piétons)* *Par contre le volume de cet espace me semble timide (que 180 m2).* *Cette surface attirante, définie par les urbanistes comme un havre de paix pour les touristes, une fois passé l'effet de nouveauté, ne fixera pas les autochtones, car elle manquera de volume et d'animation.* *A noter que depuis la place de la Mairie et jusqu'à la place Joseph Joffo, il n'y a aucun café ou brasserie où le touriste peut se poser. En plus, le espaces commerciaux potentiels au rez de chaussée de la rue Montpelaz vont être transformés en logements privés ?* *A mon avis sur ce belvédère agrandi et judicieusement abrité, la Commune devrait inciter l'implantation, dans les pignons aveugles, d'un débit de boissons ou d'un kiosque avec terrasse. Il est bien connu que le monde attire le monde. »*
Contributeur : *« La percée piétonne proposée dans le projet me parait également pertinente dans cette rue relativement sombre, et pourrait dégager une perspective sur le paysage, et faciliter dans le même temps les cheminements piétons. Là*

pergolas proposée par le maître d'œuvre permet de préserver le front du bâti ancien tout en apportant un peu de modernité avec des matériaux sobres. »
Contributeur *: « Au milieu de cette succession de places publiques (Armes- Grenette), il y a cette rue Montpelaz moribonde. Bravo pour diminuer les autos et permettre aux habitants de flâner, de s'arrêter (l'idée du belvédère est une très bonne idée pour apporter un peu de respiration, de la lumière, rendre public la vue et surtout se mettre sur un promontoire (cela manque à Rumilly). »*
Contributeur : *« aligner le futur belvédère Ouest avec la percée Est. »*
Contributeur *: « je tiens à vous féliciter pour ce projet .Je voulais vous faire part de mes suggestions en rapport avec le parc attenant à ma maison du 22,rue Montpelaz. Je souhaiterais juste qu'il soit fermé le soir à l'exemple de celui en face de la poste, car sa fréquentation m'inquiète. Merci de votre écoute. »*
Contributeur : *« je suis séduit par le belvédère qui créé de la lumière et pourquoi pas des jardins familiaux en descendant vers la Néphaz. »*
L'association Rumilly une autre ambition : *« Alignement du passage Percée Est et le belvédère permettrait d'apporter la lumière dans le passage – Est-il positionné au bon endroit ? Quelle est la probabilité de sa réalisation ? Le chiffrage est-il réaliste ? Quant est-il de la concertation avec les riverains ? Comment est traitée l'accessibilité de ce lieu ? Le Belvédère ne risque t'il pas de créer un risque sécuritaire ? L'estimation du coût des travaux est-elle pertinente ? A noter la perspective trompeuse au niveau du Belvédère, on a l'impression de largeur et d'ouverture alors que la rue est étroite. »*
L'association AGIR précise : *« Ne serait-il pas préférable d'aligner « Le passage » (Percée Est) avec « Le Belvédère » (Percée ouest) ? Cela permettrait d'apporter de la lumière dans le passage et d'ouvrir la vue directement dans son prolongement.* *La perspective parait trompeuse au niveau du Belvédère, avec une impression de largeur et d'ouverture alors que la rue est étroite. Ce lieu de rencontre et de passage parait attractif tel qu'il est envisagé dans le projet, avec les caractéristiques architecturales mettant en valeur le patrimoine, à condition que l'espace soit suffisamment ouvert et large, et donne accès à la rue des Remparts. Se pose également la question de son coût et de ce que les habitants pourront en faire… ».*
Contributeur : *« Une ouverture dans la rue montpelaz en supprimant des maisons permettrait d'avoir une vue sur la rue des remparts, de la rejoindre par un jardin et serait profitable pour redonner vie à ce quartier. »*
Christine Boisset-Passicos pour « Rumilly une autre ambition » *: « Alignement du passage Percée Est et le belvédère permettrait d'apporter la lumière dans le passage – Est-il positionné au bon endroit ? Quelle est la probabilité de sa réalisation ? Le chiffrage est-il réaliste ? Quant est-il de la concertation avec les riverains ? Comment est traitée l'accessibilité de ce lieu ? Le Belvédère ne risque t'il pas de créer un risque sécuritaire ? L'estimation du coût des travaux est-elle pertinente ? A noter la perspective trompeuse au niveau du Belvédère, on a l'impression de largeur et d'ouverture alors que la rue est étroite. »*

AERA : *« ne serait-il pas préférable d'aligner « le passage (percée Est) avec le belvédère (percée Ouest ? cela permettrait d'apporter de la lumière dans le passage et d'ouvrir la vue directement dans son prolongement. La perspective parait trompeuse au niveau du belvédère, avec une impression de largeur et d'ouverture alors que la rue est étroite. Ce lieu de rencontre et de passage parait attractif tel qu'il est envisagé dans le projet, avec les caractéristiques architecturales mettant en valeur le patrimoine, à condition que l'espace soit suffisamment ouvert et large, et donne accès à la rue des Remparts. Se pose également la question de son coût et de ce que les habitants pourront en faire. »*

2/ Réponses de la Commune :

- Pour mémoire, le projet initial prévoyait d'ouvrir le tissu urbain en démolissant 5 maisons mitoyennes dans l'objectif de créer un balcon sur le paysage de la Néphaz et plus loin la montagne du Clergeon en faisant rentrer la lumière dans cette rue sombre ; la commune a avancé dans les études en amont de la consultation de maitre d'œuvre et à partir de l'étude patrimoniale faite sur la rue Montpelaz, a décidé de de démolir seulement 2 bâtiments pour ne pas avoir un effet de béance dans le front bâti. Les discussions se sont poursuivies dans ce sens avec les ABF, et le maitre d'œuvre retenu a proposé un traitement de cette placette-belvédère par une ossature métallique permettant de tenir les 2 pignons dégagés, en dégageant une partie supposée des anciens remparts, ce qui permettait de les mettre en scène et en aménageant un escalier pour rejoindre la rue des Remparts en contrebas.
- Au final, on note davantage d'opposition sur cet aménagement qui peut interroger de par l'aspect étroit de la place et sa gestion future.
- Les discussions avec le maitre d'œuvre ont permis de conclure que cet aménagement était toujours possible à long terme mais non essentiel au projet qui est centré sur la requalification du secteur des Ecoles principalement avec la requalification de la voirie rue Montpelaz. Il sera toujours possible de faire cette percée un jour mais, aujourd'hui, ce n'est pas une priorité au vu des contraintes et autres aménagements. Les bâtiments concernés par cette placette pourront être réhabilités en bénéficiant d'autres outils de valorisation (rénovation façades, future OPAH).

<u>Synthèse pour le bilan</u> :

En conclusion de l'analyse des questions et remarques sur le belvédère :

- **La création de cette placette-belvédère n'est plus nécessaire au projet.**

2.4/ Autres observations :

a/ La thématique de la sécurité des espaces publics

1 / Points abordés, remarques, observations, questions :

Plusieurs observations ont été faites sur le risque de créer des espaces non sécurisés en demandant de mettre de la vidéo surveillance et demandant un passage plus fréquent de la police municipale.

Contributeur : *« des coins propices aux jeunes pour se soustraire aux regards ». On ne peut plus circuler le soir rue Montpelaz » ; » il faudrait que la police fasse des rondes le soir » ; « attention aux endroits cachés » ; prévoir une surveillance policière jour et nuit pour faire respecter l'ordre. »*

2/ Réponses de la commune :

- La commune a bien prévu de mettre de la vidéo-protection dans ces nouveaux espaces aménagés.

b/ La thématique du développement du commerce

1 / Points abordés, remarques, observations, questions :

CAE : « *Gestion du linéaire commercial : Nous demandons un moratoire sur la possibilité de transformer les commerces en logements. La redynamisation de la rue Montpelaz qu'engendrera le nouvel aménagement devrait permettre le maintien des commerces existants et l'ouverture de nouveaux. Une étude des surfaces commerciales disponibles devra éventuellement être menée en s'attachant plus spécifiquement aux surfaces de grande taille permettant une viabilité des commerces. Un soutien aux commerçants pendant la période des travaux sera aussi à mettre en place et le maintien d'une concertation avec eux au plus près de l'évolution des travaux est primordial. Le CAE reste à votre disposition pour aider à maintenir ce lien. »*

CCI Haute-Savoie ***:*** *« La CCI n'a pas de remarque particulière sur le projet et donc pas d'observation au titre du commerce. »*

Contributeur : *« J'espère que tous les locaux commerciaux seront occupés »*

Contributeur : *« Il serait bien à aider à l'installation des commerçants »*

2/ Réponses de la Commune :

- La possibilité de transformer les locaux commerciaux en logements relève du règlement du PLUi approuvé en février 2020 et donc de la Communauté de communes compétente en la matière. La commune n'a pas la possibilité de faire un moratoire.
- La commune accompagnera bien les commerçants pour informer, minimiser les contraintes de chantier.

c/ Divers :

Contributeur : *« pourquoi pas un arrêt de bus J'Ybus en boucle (comme à la gare) sur le parking du révérend Simond »*

- On peut préciser que dans le cadre de l'étude de la ligne 3 ou la reconfiguration des lignes existantes, la commune travaille avec la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie sur la possibilité de desservir le centre historique.

Contributeur : *« Pouvez-vous intégrer quelques râteliers pour les vélos ?"*
Contributeur : *« Beaucoup d'escaliers et banc de pierre sont peu adaptés à une population vieillissante ; prévoir quelques bancs ou chaises avec dossiers en alternance avec les bancs de pierre ; cheminement des poussettes et des fauteuils roulant à prendre en comptes »*
Contributeur *: « un travail judicieux de l'éclairage public permettrait de valoriser les espaces ».*
L'association AGIR précise *: « Pour les éclairages publics présentés dans les documents, il serait préférable de ne mettre que des éclairages orientés vers le bas et équipés de détecteurs de présence dans certains secteurs afin de limiter la pollution lumineuse et de préserver la trame noire. »*
AGIR : *« il faudra bien choisir les espèces végétales.. dérèglement climatique ».*

- La végétalisation qui est prévue sera conçue de manière à avoir des espèces adaptées au changement climatique, aux enjeux de limiter entretien et arrosage.
- Les différents aménagements seront à préciser en lien avec le maitre d'œuvre.

<u>Synthèse pour le bilan</u> :
En conclusion de l'analyse des questions et remarques sur les autres points :

- **Un travail sera fait avec le maitre d'œuvre de manière à optimiser les choix, que ce soit en matière d'éclairage, d'espèces végétales ou d'aménagements divers avant la consultation des entreprises.**

3/ Bilan définitif de la concertation :

Suite à la première phase de concertation, un bilan provisoire avait été présenté qui portait davantage sur des orientations générales et les éléments du programme en attendant la deuxième concertation sur les espaces publics intégrant l'avant-projet. Il s'agit aujourd'hui d'établir un bilan définitif en vue de lancer l'opération.

- **Pour mémoire, depuis le bilan provisoire, la commune a pris en compte ce bilan en prenant un certain nombre d'initiatives ; ainsi pour l'élaboration du programme et la consultation du maitre d'œuvre ces éléments ont été intégrés. Nous renvoyons au point 1.1 du document. De ce fait il n'est pas nécessaire de revenir sur ce bilan.**
- **Le bilan définitif est donc issu de la seconde phase de concertation sur les espaces publics.**
- **Le périmètre de l'opération d'aménagement sera ajusté par rapport à la copropriété Beausoleil rue des Tours.**

Les synthèses de chaque thématique figurant à la fin des différents points sur les aménagements sont intégrées dans la délibération du Conseil Municipal au titre du bilan.

Enfin le projet d'aménagement se situe dans les mêmes orientations globales déjà votées par le Conseil municipal : pour mémoire :

- **Réinsérer ce quartier délaissé dans la trame urbaine.**

- **Faire revenir des habitants en cœur de ville par la réalisation de logements qualitatifs et diversifiés.**
- **Intervenir fortement sur l'espace public de la rue Montpelaz de manière à permettre des cheminements sécurisés, lisibles, agréables et attractifs entre la place d'Armes et le centre-ville historique.**
- **Aménager une succession d'espaces publics qualitatifs de manière à créer des parcours urbains agréables.**
- **Concentrer l'activité commerciale suivant des parcours marchands lisibles et attractifs.**
- **Intégrer les problématiques de circulation et stationnement privatifs et publics du secteur dans une stratégie globale visant à répondre aux besoins en la matière.**

***

ANNEXES AU DOSSIER

Nota bene : pour information ces annexes ci-dessous sont consultables au service Urbanisme-Foncier

1/ Eléments permettant la concertation :

- Délibération du Conseil Municipal en date du 28 janvier 2021 (pièce n° 1)
- Dossier du projet mis à disposition du public (pièce n° 2)
- Carnet de présentation mis à disposition du public (pièce n°3)
- Copie des pages du site de la Ville en page « Actualités » et rubrique spécifique urbanisme (pièce n° 4)
- Affichage en Mairie vitrine extérieure (pièce n° 5)
- Dépliant sur le projet distribué dans les boites aux lettres avec coupon réponse détachable (pièce n° 6)
- Hebdo des Savoie du 25/03/2021 (pièce n° 7)
- Hebdo des Savoie du 01/04/202 (pièce n° 8)
- Hebdo des Savoie du 27/05/2021 (pièce n° 9)
- Le Dauphiné Libéré du 26/03/2021 (pièce n° 10)
- Newsletters du 18/03/2021 envoyée aux 3 500 abonnés (pièce n° 11)
- Le Dauphiné Libéré du 02/05/2021 (pièce n° 12)
- Les Dauphiné Libéré des 04/05/2021, 09/05/2021, 10/05/2021 et 16/05/2021 (pièce n° 13)
- Page « Actualités » du site de la Mairie (pièce n° 14)
- Flyer (pièce n° 15)
- Newsletters des 29/04/2021 et 13/05/2021 (pièce n° 16)
- Copie panneaux d'exposition mis à disposition du public à l'accueil des services techniques / urbanisme (pièce n° 17)

2/ Observations déposées lors de la concertation :

- Copie registre papier déposé en Mairie au service urbanisme (pièce n° 18)
- Copie registre informatique et courriers reçus (pièce n° 19)
- Copie des coupons réponses du support de la concertation (pièce n° 20)
- Copie du courrier reçu de l'UDAP (pièce n° 21)
- Copie du courrier reçu de l'AVRA (pièce n° 22)
- Copie du courrier reçu de la CCI (pièce n° 23)
- Copie du courrier reçu de l'Ecole René Darmet (pièce n° 24)
- Courrier reçu du CAE (pièce n° 25)

***